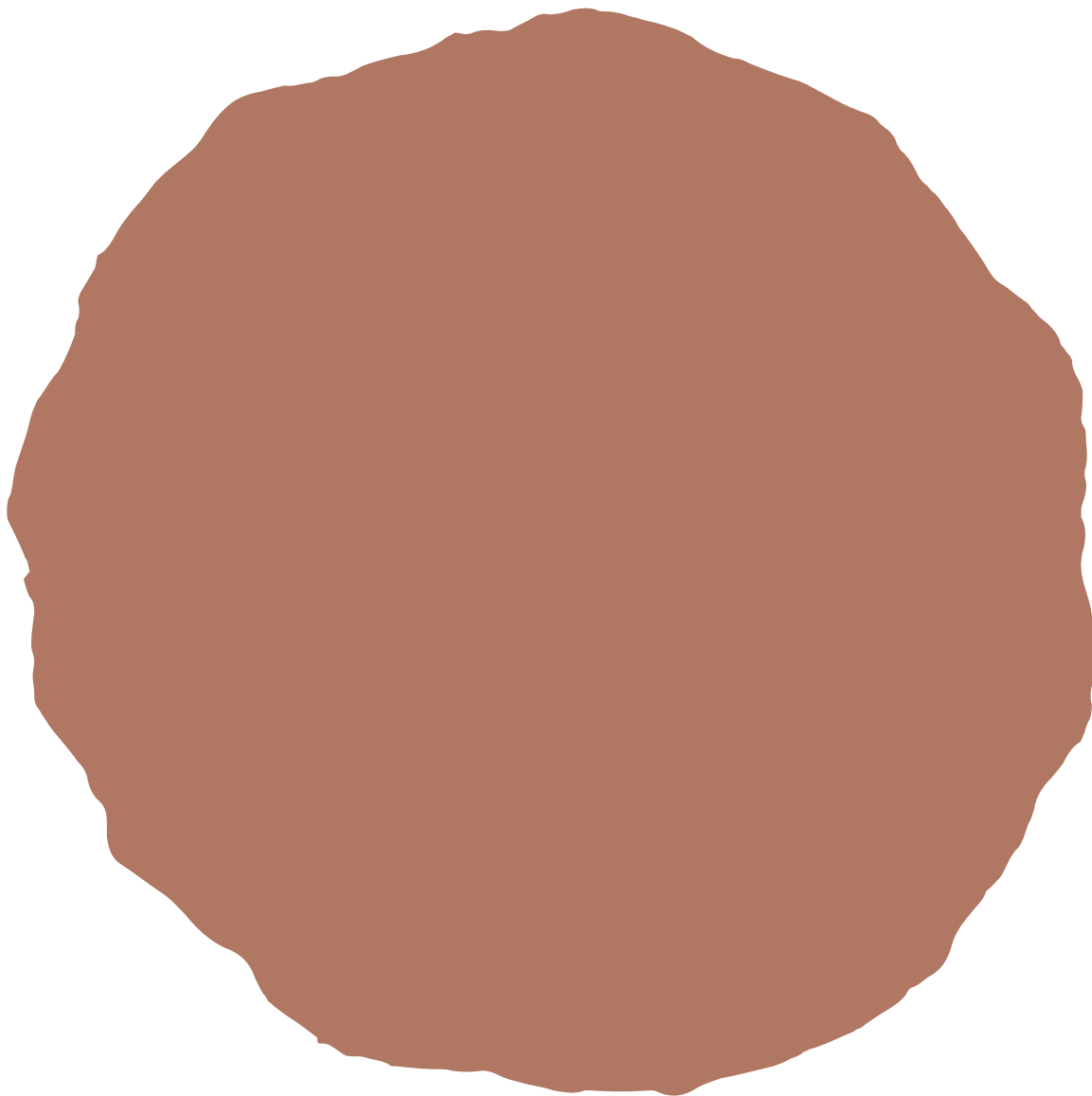




20e

anniversaire
du programme
PiSourd-e

Un programme unique en France aux Beaux-Arts de Marseille

Depuis 2005, le programme PiSourd-e met en place des dispositifs spécifiques permettant l'accès des étudiant·es Sourd·es ou malentendant·es aux études supérieures d'art et de design.

Durant toute l'année 2025 – 2026, une programmation spéciale marquera la date anniversaire des 20 ans de PiSourd-e.

Plus d'informations sur: beauxartsdemarseille.fr

Beaux-Arts de Marseille École supérieure publique d'art & de design

	Mots d'accueil	P4-5
	Budget de Campus art Méditerranée	P7
	L'équipe	P8
1.	Options et déroulement des études	P13
2.	Évaluation	P19
3.	Unités d'enseignement	P25
4.	Organisation	P33
	Espaces de travail: lieux et personnes ressources	P34
	Respecter le règlement intérieur	P34
	Accéder à l'école	P34
	Les moniteur·rice·s	P35
	Réserver une salle	P35
	Travailler dans les ateliers techniques	P36
	Se connecter et communiquer	P36
	Emprunter du matériel ou organiser un transport	P37
	Le Magasin de prêt	P37
	Bibliothèque art et design	P38
	La récupérathèque des Beaux-Arts de Marseille: <i>La Source</i>	P39
	Dispositifs pédagogiques	P39
	Faire un stage	P39
	Obtenir un soutien pour un projet en art ou design professionnalisant	P40
	Étudier à l'international	P40
	Le réseau international des écoles partenaires	P41
	Faire une année de césure	P43
	Étudier avec PiSourd·e	P43
	Dispositifs vie et initiatives étudiantes	P44
	La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)	P44
	Actions financées par la CVEC à l'école	P44
	Pour bénéficier des actions financées par la CVEC	P45
	S'engager dans une association au sein de l'école	P45
	Organiser une manifestation dans l'école	P45
	Faire connaître par l'affichage	P45
	La vie étudiante	P46
	Déjeuner à l'école	P46
	Obtenir un aide sociale par le CROUS	P46
	Les bourses sur critères sociaux	P46
	Obtenir une aide au logement	P47
	Trouver un logement	P47
	Santé – Médecine préventive	P47
	Rejoindre le Bonus théâtre	P47
	La pratique musicale et les projets avec le Conservatoire Pierre Barbizet	P48

	Égalité des chances et soutien inter-étudiant·e·s	P48
	Les Cordée de la réussite	P48
	Mission égalité	P49
	Handicap	P49
	Soutien psychologique	P50
	TutorArt&Design inter-étudiant·e·s Beaux-Arts de Marseille	P50
	Partenariats et transition écologique	P50
	La Réserve des Arts	P50
	Les jardins des Beaux-Arts	P50
	Les ruches des Beaux-Arts	P51
	Suivre l'actualité des Beaux-Arts de Marseille	P51
	Numéros utiles	P51
	Adresses utiles	P51
5.	Plan de l'école	P54
6.	Calendrier 2025 – 2026	P56

Chères étudiantes, chers étudiants,

À l'aube de cette nouvelle année universitaire 2025/2026, je vous souhaite, au nom du Conseil d'administration du Campus art Méditerranée, une rentrée stimulante, riche de découvertes, d'expérimentations et d'échanges.

Sous la direction de Raphaël Imbert, les trois établissements du Campus art Méditerranée — l'école des Beaux-Arts de Marseille, l'Institut de Formation Artistique Marseille Méditerranée et le Conservatoire Pierre Barbizet — œuvrent ensemble à faire vivre une formation artistique exigeante, ouverte sur la diversité des pratiques et attentive aux enjeux contemporains. Aux Beaux-Arts, la directrice, Inge Linder-Gaillard, l'équipe pédagogique et les personnels administratifs sont mobilisés pour vous accompagner dans votre parcours, soutenir vos initiatives et nourrir votre autonomie, dans un climat de confiance et de dialogue.

Vous êtes les actrices et les acteurs essentiels de cette communauté vivante et engagée. Vos talents, vos questionnements, votre énergie et vos prises de risque participent pleinement à la vitalité de l'établissement. Nous comptons sur vous, sur votre créativité et sur votre engagement, pour faire de cette année une étape marquante de votre parcours, mais aussi une contribution précieuse à notre aventure collective.

Jean-Marc Coppola

Président du Conseil d'administration
de Campus art Méditerranée — INSEAMM

Adjoint au Maire de Marseille
en charge de la culture pour toutes et tous,
de la création, du patrimoine culturel et du cinéma.

Cher·ère·s étudiant·es,

Notre monde a plus que jamais besoin d'artistes, d'écoles de formation, d'enseignant·es pour transmettre. C'est pourquoi je suis d'autant plus heureux de vous souhaiter la bienvenue aux Beaux-Arts de Marseille ainsi qu'un excellent parcours au sein de cette école si emblématique de la vie culturelle du territoire. Je connais la qualité des artistes-enseignant·es et des équipes avec qui vous allez travailler durant vos études, ainsi que les atouts d'un lieu à part dans le paysage éducatif. Celui-ci est à la fois connecté à la vivacité intellectuelle et artistique de la cité, et pleinement implanté dans un contexte naturel grandiose et inspirant. J'insiste également sur la capacité transversale et pluridisciplinaire que représente Campus art Méditerranée dans toute sa diversité, et j'espère que vous en profiterez pleinement. Je sais, ainsi, que votre parcours chez nous sera riche de cette pluralité et de ces rencontres, et j'ai hâte d'en observer les résultats. Bonnes études!

Raphaël Imbert

Directeur général de Campus art Méditerranée —
INSEAMM

Chères étudiantes, chers étudiants

Je souhaite la bienvenue à vous, primo arrivant-es aux Beaux-Arts de Marseille, et je suis aussi ravie de vous accueillir à nouveau, pour celles et ceux qui reviennent. Toute l'équipe a préparé un cadre de vie étudiante et une année universitaire 2025-2026 riche en contenu de projets pédagogiques, de recherche et d'expérimentations, rien que pour vous.

C'est une année qui se lance à la fois dans un contexte tendu par tous les bords, mais aussi ponctué pour nous de grands événements que nous souhaitons joyeux. Nous avons commencé fort déjà cet été avec l'accueil des rencontres de BEAR, l'association des bibliothécaires de l'ensemble des écoles d'art de France. En novembre, nous accueillons les Assises de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (l'Andéa): grande rencontre pour l'ensemble des écoles, nos équipes et nos étudiant-es, à l'occasion du trentième anniversaire de l'association et une décennie depuis les précédentes Assises. C'est une opportunité importante pour faire le point sur l'avenir des écoles et donc votre avenir.

C'est aussi le 20^e anniversaire de PiSourd-e, notre programme, unique en France qui permet l'accueil des étudiant-es qui s'identifient comme sourd-es ou malentendant-es, unique en France. Nous le marquerons de différentes façons pendant toute l'année.

En allant de la classe prépa et jusqu'en 2^e année du second cycle, vous aurez cette année l'occasion de participer à une multitude de propositions pédagogiques qui ont été préparées par vos enseignant-es et les intervenant-es invité-es, souvent en partenariat avec l'écosystème de l'art ou design, et de la société plus largement dans laquelle on évolue, que ce soit à Marseille ou à l'international (et comme nous le savons, souvent l'international est à Marseille!).

Pour bien commencer l'année, nous vous invitons à lire le Livret de l'étudiant-e attentivement. Mis à jour régulièrement, beaucoup d'informations clés se tiennent dans ses pages: vous situer dans les espaces sur le site de l'école, trouver une personne ressource, accéder à un équipement, mettre en place un plan d'aménagement... Il suffit de lire le sommaire pour se rendre compte de l'éventail des données.

Il est important, au sein de notre école, de travailler sur l'accueil et l'hospitalité. Ce n'est pas toujours simple de faire de la place pour chacun-e, écouter d'abord, ou simplement laisser vivre nos différences... et travailler dans le respect, l'entre-aide ou la solidarité ne se décrète pas. Mais ce sont des valeurs auxquelles nous tenons et que nous tentons de cultiver et faire vivre. Cela n'empêche pas le questionnement, l'expérimentation et la liberté de la création, au contraire ce sont des conditions essentielles pour permettre à la création de trouver de la place et d'éclore dans le cadre qui est le nôtre.

Sur ces paroles d'engagement qui impliquent chacun-e, équipe et étudiant-es, je vous souhaite une belle année 2025-2026 à l'école des Beaux-Arts de Marseille.

Bon travail, bonnes expérimentations et bienvenue!

Inge Linder-Gaillard

Directrice des Beaux-Arts de Marseille
Campus art Méditerranée— INSEAMM

Beaux-Arts de Marseille

Depuis mars 2020, Campus art Méditerranée—INSEAMM rassemble les Beaux-Arts de Marseille, le Conservatoire Pierre Barbizet à rayonnement régional et l'Institut de formation artistique Marseille Méditerranée (IFAMM: pratiques partagées et formation continue). C'est un établissement public de coopération culturelle créé par la Ville de Marseille et l'État. De nombreux liens entre les établissements se tissent et des projets se développent pour faire évoluer Campus art Méditerranée vers un véritable institut pluridisciplinaire d'enseignement et d'éducation artistique unique en son genre en France.

Les Beaux-Arts de Marseille: une école supérieure publique inscrite dans l'enseignement supérieur et agréée par le ministère de la Culture

L'école des Beaux-Arts de Marseille est un établissement d'enseignement supérieur public qui délivre des diplômes reconnus nationalement et internationalement donnant grade universitaire. Elle est dirigée par Inge Linder-Gaillard depuis décembre 2021. Le diplôme en 3 ans, diplôme national d'art (DNA) option art ou option design, donne grade de licence. Les étudiant·e·s titulaires d'un DNA peuvent acquérir en deux ans le diplôme de second cycle: le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) option art ou option design, qui donne grade de master.

L'école est inscrite dans le schéma européen de l'enseignement supérieur, qui permet le portage des crédits obtenus chaque semestre d'un établissement à un autre, école d'art ou université. Elle relève pour les enseignements et la recherche du ministère de la Culture.

Budget 2024

Fonctionnement	7 362 009 €	98%
Investissement	152 949 €	2%
Total	7 514 958 €	100%

Structure du budget de fonctionnement 2024

Structure des dépenses

Masse salariale	5 183 669 €
Activités	2 178 340 €
Total	7 362 009 €

* comprend: TIC, gestion des bâtiments et équipements,
expertise technique qualité HS environnement

Structure des recettes

Ville de Marseille	5 335 000 €
État (DRAC)	1 121 668 €
Département	15 000 €
Autres partenaires	1 144 004 €
Ressources propres	179 089 €
Autres	404 €
Total	7 795 165 €

Président du conseil d'administration

Jean-Marc Coppola

Direction générale**Campus art Méditerranée**

Directeur général:

Raphaël Imbert

raphael.imbert@

campusartmediterranee.fr

Directeur général adjoint:

Philippe Campos

philippe.campos@

campusartmediterranee.fr

Assistant de direction:

Azzedine Boukhari

azzedine.boukhari@

campusartmediterranee.fr

Secrétariat général

Secrétaire générale: Sylvie Lafont

sylvie.lafont@

campusartmediterranee.fr

Pôle Ingénierie technique:

Responsable: Laura Paoli

laura.paoli@

campusartmediterranee.fr

Adjoint en gestion patrimoniale:

Christophe Davier

christophe.davier@

campusartmediterranee.fr

Service technique:

Chef d'équipe Arnaud Thoyon,

Ali Boumediene, Laurent Lecoq,

Tony Maiorano

Interventions.techniques@

inseamm.fr

Service informatique

Chef d'équipe: Oualid Naji

Technicien: Achour Erbui

support.informatique@inseamm.fr

Pôle démarche qualité de vie et conditions de travail (QVCT) et gestion des risques, RSE

Responsable: Valérie Langlais

valerie.langlais@

campusartmediterranee.fr

Chargé de la coordination des

mesures de sécurité et de gestion

des risques, RSE: Pierre Casanova

pierre.casanova@

campusartmediterranee.fr

Assistante en démarche QVCT

et gestionnaire hospitalité:

Alexandra Horcholle

alexandra.horcholle@

campusartmediterranee.fr

Conseillère en prévention
des risques professionnels
& psychosociaux

Anne Battini

anne.battini@

campusartmediterranee.fr

Pôle ressources humaines

Responsable: Sophie Poujol

sophie.poujol@

campusartmediterranee.fr

Accueil Campus art Méditerranée

T 04 91 82 83 10

Accueil INSEAMM

accueil@inseamm.fr

Conservatoire Pierre Barbizet

Directrice: Aude Portulier

aude.portulier@

conservatoiredemarseille.fr

Directeur adjoint:

Nicolas Journot

nicolas.journot@

conservatoiredemarseille.fr

IFAMM – Institut de formation artistique Marseille Méditerranée

Directrice: Béatrice Simonet

beatrice.simonet@

campusartmediterranee.fr

Pour consulter les adresses de

l'ensemble des équipes Campus

art Méditerranée — INSEAMM,

Conservatoire et IFAMM,

rendez- vous sur le site :

www.campusartmediterranee.fr

Beaux-Arts de Marseille

Directrice: Inge Linder-Gaillard

inge.linder-gaillard@

beauxartsdemarseille.fr

Assistante administrative:

Sylvie Bertolina

sylvie.bertolina@

beauxartsdemarseille.fr

Communication

Responsable: Nadia Slimani

nadia.slimani@

beauxartsdemarseille.fr

Graphisme, photographie:

Cécile Braneyre

cecile.braneyre@

beauxartsdemarseille.fr

Pôle Direction des études

Directrice des études:

Natacha Cauvin

natacha.cauvin@

beauxartsdemarseille.fr

Service Coursus pédagogique

Coordination des enseignements:

Sylvie Ori

sylvie.ori@beauxartsdemarseille.fr

Chargée de gestion de suivi de

scolarité: Sabine Lacombe

sabine.lacombe@

beauxartsdemarseille.fr

Chargées de suivi pédagogique

Classe préparatoire, année 1

Christine Jiquel

christine.jiquel@

beauxartsdemarseille.fr

Options art et design, années 2/3

Séverine Dardel

severine.dardel@

beauxartsdemarseille.fr

Options art et design années M1/M2

Laurence Azzopardi

laurence.azzopardi@

beauxartsdemarseille.fr

Service Vie étudiante et égalité des chancesCoordinatrice vie étudiante et
égalité des chances:

Aure de Thieulloy

aure.de-thieulloy@

beauxartsdemarseille.fr

Chargée de mission lutte contre

les discriminations, égalité et

handicap : Linda Chevallier

linda.chevallier@

beauxartsdemarseille.fr

Service Programmation, Recherche et Éditions

Responsable de la programmation

et de la recherche: Maxime Guitton

maxime.guitton@

beauxartsdemarseille.fr

Chargée de production,
programmation et recherche:

Alice Orefice

alice.orefice@

beauxartsdemarseille.fr

Chargée de suivi des événements

pédagogiques: Ludovica Matarozzo

ludovica.matarozzo@

beauxartsdemarseille.fr

Chargée des projets éditoriaux:

Karen Oechsner de Coninck

karen.de-coninck@

beauxartsdemarseille.fr

Service Stratégie Internationale

Responsable: Anaïs Déléage

anaïs.deleage@

beauxartsdemarseille.fr

Chargée de la mobilité internationale: Anne Boquien
anne.boquien@beauxartsdemarseille.fr

Service Professionnalisation, insertion professionnelle et alumni responsable: Licia Demuro
licia.demuro@beauxartsdemarseille.fr

Service Bibliothèque

Responsable:
Christine Mahdessian
christine.mahdessian@beauxartsdemarseille.fr

Delphine Canton
delphine.canton@beauxartsdemarseille.fr

Solweig Cussac
solweig.cussac@beauxartsdemarseille.fr

Claire Ferrer
claire.ferrer@beauxartsdemarseille.fr

Pôle Administration et ressources partagées

Service Administration:
Responsable administrative et financière: Isabelle Locoge
isabelle.locoge@beauxartsdemarseille.fr

Gestionnaire administrative:
Sylvie Lebland
sylvie.lebland@beauxartsdemarseille.fr

Service Exploitation du site

Responsable
Marc Iglesias
marc.iglesias@beauxartsdemarseille.fr

Adjoint
Jean-Pierre Riofray
jean-pierre.riofray@beauxartsdemarseille.fr

Agente d'accueil
Kassandra Meyer
kassandra.meyer@beauxartsdemarseille.fr

Moniteur-ice-s

Moniteur année 1
Lucas Delemar
lucas.delemar@beauxartsdemrseille.fr

Moniteur-ices régie technique et accompagnement à la production:
Un moniteur-ices en cours de recrutement

Camille Noël
camille.noel@beauxartsdemarseille.fr

Moniteur en charge des bonnes pratiques et de la transition écologique:
Baptiste Mauriat
baptiste.mauriat@beauxartsdemarseille.fr

Livraison et Magasin de prêt

Magasinier: Anthony Prossen
anthony.prossen@beauxartsdemarseille.fr

Aide-magasinier: Fabien Derbali
fabien.derbali@beauxartsdemarseille.fr

Service des enseignements – équipe pédagogique

Coordinations pédagogiques

Classe préparatoire:
Françoise Buadas

Année 1 (S1/S2):
Frédéric Pradeau, Marion Serre

Option art
Année 2 (S3/S4):
Adriana Lara, Denis Prisset

Année 3 (S5/S6):
Lise Guéhenneux, Luc Jeand'heur

M1 (S1/S2):
Pierre-Laurent Cassière, Cécile Marie-Castanet

M2 (S3/S4):
Vanessa Brito, Samuel Gratacap

Option design
Années 2/3 (S3/S4 – S5/S6):
Frédéric Frédout

M1/M2 (S1/S2- S3/S4):
Agnès Martel

Étudiant-e-s internationaux-ales:
Marion Balac

PiSourd-e

Responsable: Franca Trovato
franca.trovato@beauxartsdemarseille.fr

Moniteur: Lucas Wild
monitorat.pisourd.e@beauxartsdemarseille.fr

Suivi administratif:
Ludovica Matarozzo
ludovica.matarozzo@beauxartsdemarseille.fr

Professeur-e-s: artistes et designers

Pierre-Louis Albert
pierre-louis.albert@ifamm.fr

Marion Balac
marion.balac@beauxartsdemarseille.fr

Agathe Bastide
agathe.bastide@beauxartsdemarseille.fr

Sybille Berger
sybille.berger@beauxartsdemarseille.fr

Christophe Berdager
christophe.berdager@beauxartsdemarseille.fr

Pauline Brun
pauline.brun@beauxartsdemarseille.fr

Pierre-Laurent Cassière
pierre-laurent.cassiere@beauxartsdemarseille.fr

Stéphanie Cherpin
stephanie.cherpin@beauxartsdemarseille.fr

Sylvain Deleneuve
sylvain.deleneuve@beauxartsdemarseille.fr

Lisa Duroux
lisa.duroux@beauxartsdemarseille.fr

Jérôme Duval
jerome.duval@beauxartsdemarseille.fr

Sylvie Fajfrowska
sylvie.fajfrowska@beauxartsdemarseille.fr

Friederike Feldmann
Enseignante mobilité professionnelle Erasmus
Weißensee Kunsthochschule Berlin
friederike.feldman@beauxartsdemarseille.fr

Nicolas Feodoroff
nicolas.feodoroff@beauxartsdemarseille.fr

Frédéric Frédout
frederic.fredout@beauxartsdemarseille.fr

Lia Giraud
lia.giraud@beauxartsdemarseille.fr

Samuel Gratacap
samuel.gratacap@beauxartsdemarseille.fr

Chourouk Hriech
chourouk.hriech@
beauxartsdemarseille.fr

Luc Jeand'heur
luc.jeandheur@
beauxartsdemarseille.fr

Adriana Lara
adrianalara@
beauxartsdemarseille.fr

Julien Maire
julien.maire@
beauxartsdemarseille.fr

Holly Manyak
holly.manyak@
beauxartsdemarseille.fr

Agnès Martel
agnes.martel@
beauxartsdemarseille.fr

Éric Pasquiou
eric.pasquiou@
beauxartsdemarseille.fr

Lucie Ponard
lucie.ponard@
beauxartsdemarseille.fr

Frédéric Pradeau
frederic.pradeau@
beauxartsdemarseille.fr

Karine Rougier
karine.rougier@
beauxartsdemarseille.fr

Jean-Claude Ruggirello
jean-claude.ruggirello@
beauxartsdemarseille.fr

Jean-Baptiste Sauvage
jean-baptiste.sauvage@
beauxartsdemarseille.fr

Katharina Schmidt
katharina.schmidt@
beauxartsdemarseille.fr

Alban-Paul Valmary
alban-paul.valmary@
beauxartsdemarseille.fr

Professeur-e – peinture
en cours de recrutement

Philosophie, histoire et théorie de
l'art et du design, langues vivantes

Vanessa Brito
vanessa.brito@
beauxartsdemarseille.fr

Won Jin Choi
wonjin.choi@
beauxartsdemarseille.fr

Philippe Delahautemaison
philippe.delahautemaison@
beauxartsdemarseille.fr

Anna Dezeuze
anna.dezeuze@
beauxartsdemarseille.fr

Frédérique Entrialgo
frederique.entrialgo@
beauxartsdemarseille.fr

Alexandra Gadoni
alexandra.gadoni@
beauxartsdemarseille.fr

Lise Guéhenneux
lise.guehenneux@
beauxartsdemarseille.fr

Cy Lecerf Maulpoix
cy.lecerf-maulpoix@
beauxartsdemarseille.fr

Nina Leger
nina.leger@
beauxartsdemarseille.fr

Cécile Marie-Castanet
cecile.marie-castanet@
beauxartsdemarseille.fr

Denis Prisset
denis.prisset@
beauxartsdemarseille.fr

Marion Slitine
marion.slitine@
beauxartsdemarseille.fr

Dennis Tredy
dennis.tredy@
beauxartsdemarseille.fr

Professeur-e – histoire de l'art
en cours de recrutement

Professeur-e – anglais
en cours de recrutement

Assistant-e-s d'enseignement

Luisa Ardila Camacho – peinture
luisa.ardila-camacho@
beauxartsdemarseille.fr

Justine Batteux –
édition et design graphique
justine.batteux@
beauxartsdemarseille.fr

Hélène Biesse – photographie
helene.biesse@
beauxartsdemarseille.fr

Laurent Chirié – édition
laurent.chirie@
beauxartsdemarseille.fr

Clémence Desbois –
terre, céramique
clemence.desbois@
beauxartsdemarseille.fr

Denise Deutch – vidéo, LoAD
denise.deutch@
beauxartsdemarseille.fr

Arnaud Jusseaume – bois
arnaud.jusseaume@
beauxartsdemarseille.fr

Eliás Kurdy – volume
elias.kurdy@
beauxartsdemarseille.fr

Marine Le Thellec – sérigraphie
marine.letellec@
beauxartsdemarseille.fr

Diane Malatesta – édition,
impression
diane.malatesta@
beauxartsdemarseille.fr

Rémy Marin – bois
remy.marin@
beauxartsdemarseille.fr

Émile Mold – design 3D
emile.mold@
beauxartsdemarseille.fr

Vincent Pajot – vidéo, LoAD
vincent.pajot@
beauxartsdemarseille.fr

Christophe Perez – métal
christophe.perez@
beauxartsdemarseille.fr

Matteo Penza – édition
et design graphique
matteo.penza@
beauxartsdemarseille.fr

Anthony Pillette –
fabrication numérique
anthony.pillette@
beauxartsdemarseille.fr

Félix Rossi-Ljunghorn –
modélisation 3D
felix.rossi-ljunghorn@
beauxartsdemarseille.fr

Cecil Serres – terre, céramique
cecil.serres@
beauxartsdemarseille.fr

Olivier Sola – photographie
olivier.sola@
beauxartsdemarseille.fr

Patrick Sommier – son
patrick.sommier@
beauxartsdemarseille.fr

Franca Trovato – PiSourd·e
franca.trovato@
beauxartsdemarseille.fr

Gilbert Viale – terre
gilbert.viale@
beauxartsdemarseille.fr

Classe préparatoire

Bernard Briançon
bernard.briancon@
beauxartsdemarseille.fr

Françoise Buadas
francoise.buadas@
beauxartsdemarseille.fr

Luc Jeand'heur
luc.jeandheur@
beauxartsdemarseille.fr

Nicolas Pilard
nicolas.pilard@
beauxartsdemarseille.fr

Karine Santi Weil
karine.santi-weil@
beauxartsdemarseille.fr

Dennis Tredy
dennis.tredy@
beauxartsdemarseille.fr

Audrey Ziane
audrey.ziane@
beauxartsdemarseille.fr

Artiste invitée 2025-2026
Béné Fuoc

1

Options et déroulement des études

Les informations données dans ce livret datent de septembre 2025 et certaines d'entre elles sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année. Les étudiant·e·s seront informé·e·s de tout changement par les services concernés et, dans la mesure du possible, la version numérique disponible en ligne sera gardée à jour.

Les textes sont rédigés en écriture inclusive: utilisation du point médian et des mots iels (il et elles), elleux (elles et eux) et toustes (toutes et tous), etc.

L'école des Beaux-Arts de Marseille prépare au Diplôme national d'art (DNA – 1^{er} cycle) et au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP – 2^e cycle), diplômes donnant respectivement grade universitaire de licence et de master 2. Les étudiant-e-s peuvent choisir entre deux options, art et design, qui sont détaillées plus bas.

Il est important de noter que les deux options ont un socle commun: former des auteur·rice·s artistes ou designers et non des exécutant-e-s. C'est pourquoi la pédagogie n'est pas centrée sur l'apprentissage de technique ni même de savoir-faire mais sur différentes formes pédagogiques rassemblées dans la formule « enseigner la création par la création ». Cela constitue le socle de l'ensemble des activités proposées par l'école, dans les deux options. Il est enfin nécessaire de rappeler d'emblée que l'admission en second cycle est distincte de la réussite au DNA.

C'est une école publique sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et soutenue par la Ville de Marseille et l'État. Elle réunit de nombreuses compétences; artistes, designers, théoricien-ne-s engagé-e-s dans le monde de l'art, technicien-ne-s. Différents moyens techniques et technologiques sont mis à disposition des étudiant-e-s. L'école propose un enseignement de l'art et du design ouvert à toute la diversité, y compris pluridisciplinaire, de la création contemporaine. L'expérimentation personnelle constitue le cœur des enseignements des cursus au sein de l'école. Ces temps essentiels de production individuelle sont ponctués de plages d'analyse critique avec les enseignant-e-s, notamment lors de rendez-vous individuels. De l'année 2 au M2, des mises en espace et des présentations des productions sont régulièrement organisées.

Les enseignements prennent des formes diversifiées:

Les cours: histoire de l'art, du design, de l'architecture, philosophie et esthétique, langues... (Il est important de noter que les cours s'articulent avec les autres formes d'enseignement. Ils n'ont pas pour unique objectif la sédimentation d'un savoir académique):

- les séminaires
- les rendez-vous individuels
- les workshops
- les champs de pratique et d'investigation (CPI)
- les ateliers de recherche et de création (ARC)
- les rencontres
- les journées d'étude
- les colloques
- les conférences
- les modules d'année 1

Attention, l'organisation du temps de travail des enseignant-e-s, professeur-e-s et assistant-e-s fait qu'ils ne sont pas dans l'établissement tous les jours, mais, pour les professeur-e-s, deux jours par semaine chaque semaine, ou bien quatre jours par semaine tous les quinze jours. C'est important à prendre en compte pour organiser les rendez-vous individuels avec eux (un planning de leur présence est communiqué aux étudiant-e-s en début d'année).

Les semaines sont nommées semaines A, semaines B ou semaines AB. Les semaines A et B sont des semaines de semestres dites ordinaires qui permettent une organisation des emplois du temps cyclique avec des récurrences hebdomadaires ou par quinzaine. Pendant les semaines AB, qui sont des semaines particulières, toutes les enseignant-e-s sont présent-e-s dans l'école. Attention, les quatre semaines A ou B en fin de semestre ont une organisation spécifique. Cette organisation est mentionnée dans l'emploi du temps de l'année remis à la rentrée et sur le calendrier à la fin de ce livret.

Une semaine « workshops » ponctue également chaque semestre.

Toutes ces propositions, programmées chaque semestre et mobilisant de nombreux partenaires, constituent une offre variée dont l'étudiant-e doit se saisir pour enrichir ses pratiques artistiques et les nourrir. Ainsi, chaque année les étudiant-e-s ont le choix entre des propositions renouvelées.

L'engagement des étudiant-e-s dans ces dispositifs transversaux est évalué par des attributions de crédits.

Les ateliers techniques et technologiques

Ils offrent la possibilité d'utiliser un outillage spécialisé sous la responsabilité d'enseignant-e-s qualifié-e-s. Ces ateliers s'étendent à tous les modes de productions sonores et visuelles de l'art et du design: peinture, terre, pratiques numériques, vidéo, photographie, son, impressions, volume (métal, bois, atelier de construction, maquettes/modélisation 3D...).

Intégrée aux écosystèmes de l'art et du design, l'école permet aux étudiant-e-s de se familiariser et de se préparer à la diversité des situations professionnelles des artistes et des designers dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

L'école considère que ce parcours de professionnalisation (« Parcours pro ») commence dès la première année avec des modules professionnalisants au sein du cursus. Il est ponctué de voyages, de stages en France et à l'étranger, de visites et de rencontres. Un programme spécifique mis en œuvre avec des partenaires spécialisés (Documents d'artistes, Dos Mares...) permet d'aller plus loin et de mieux appréhender les problématiques professionnelles, notamment fiscales et sociales, et de constituer des ressources mobilisables après le diplôme. Ce programme est aussi accessible aux diplômé-e-s de l'école pendant plusieurs années.

Un cursus progressif

Les enseignements se dessinent dans une progressivité qui conduit l'étudiant-e à élaborer son projet. Ils sont construits en deux cycles, chacun sanctionné par un diplôme.

Le premier cycle (6 semestres) permet d'acquérir le socle de connaissances, de pratiques et de savoir-faire permettant de fonder solidement un parcours professionnel créatif.

Le deuxième cycle (4 semestres) permet de spécifier ces connaissances et ces pratiques en développant un projet personnel. Son accès fait l'objet d'une procédure d'admission spécifique ouverte aux titulaires du DNA ou sous réserve de son obtention. Le parcours de l'étudiant-e est évalué régulièrement et un point est fait à la fin de chaque semestre.

Les unités d'enseignement évoluent de semestre en semestre mais plusieurs regroupements se dégagent: la méthodologie et la mise en œuvre des recherches artistiques, notamment à travers les Champs de pratiques et d'investigation (CPI) en premier cycle, les Ateliers de recherche et de création (ARC) en deuxième cycle et les workshops qui irriguent les deux cycles; les enseignements théoriques et de langue étrangère; la présentation régulière des productions de l'étudiant-e qui donne lieu à une évaluation collégiale semestrielle.

Année 1

L'année 1 est une année commune à toutes les étudiant-e-s, à l'issue de laquelle s'effectue le choix de l'option art ou design, pour la suite du cursus.

Les étudiant-e-s sont donc conduit-e-s à suivre avec assiduité les différents cours théoriques, à expérimenter toute la variété des approches techniques et pratiques et à se saisir des savoir-faire qui s'offrent à eux au sein de l'école.

C'est aussi une année d'initiation au fonctionnement spécifique d'une école d'art et de design, qui diffère de celui d'un lycée ou d'une université, notamment par la part importante d'autonomie qu'elle offre aux étudiant-e-s et l'engagement qu'elle nécessite. Pour que cette autonomie soit comprise et leur permette de construire un parcours fructueux, une grande attention est portée dès la première année à l'engagement des étudiant-e-s dans l'ensemble des propositions pédagogiques ainsi que dans la vie quotidienne de l'école. Ils doivent construire cette autonomie en se saisissant pleinement de toutes les ressources qui leur sont proposées.

5



DNSEP BAC+5
(grade: master 2)
Diplôme national supérieur d'expression plastique
Options **art** ou **design**

4

Séjour d'étude
à l'étranger (S8)
Options **art** et **design**

→ Deuxième cycle

Commission d'admission en deuxième cycle

3



DNA BAC+3
(grade: licence)
Diplôme national d'art
Options **art** ou **design**

2

CEAP
Certificat d'études
d'arts plastiques

Séjour d'étude
à l'étranger (S4)
Options **art** et **design**

Choix de l'option
art ou **design**

Commission d'admission en cours de cursus pour les candidatures extérieures

1

Première année
commune à toutes
les étudiant-e-s

→ Premier cycle

Concours d'entrée

L'année s'organise autour de 3 groupes d'enseignements:

Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques

Ces enseignements ont pour objectif d'accompagner la découverte de nombreux champs des arts plastiques. Ils s'organisent autour des deux domaines d'enseignement de l'école: l'art et le design.

Les modules obligatoires ou choisis:

Volume, image fixe et en mouvement, son, design, outils méthodologiques... sont abordés au fil de l'année sous forme de modules (à la durée variant d'une demi-journée à trois jours) proposant la découverte d'un médium, l'apprentissage d'un savoir-faire, une expérience collective, etc.

Durant le premier semestre, l'accent est mis sur la prise en main technique et des propositions collectives de travail, pour ensuite au second semestre pouvoir s'engager dans des expérimentations plus personnelles, tout en poursuivant ce qui a été posé précédemment.

Certains des modules obligatoires sont des initiations à des savoir-faire fondamentaux ou accompagnent la professionnalisation.

En plus des modules obligatoires, l'étudiant-e est tenu-e de suivre un nombre minimum de modules choisis. Entre modules obligatoires et choisis, l'étudiant-e construit et complète son parcours d'apprentissage, tout en aménageant ses temps de travail en autonomie.

Les cours de « représentation »: obligatoires et hors modules, ils donnent régulièrement lieu à un enseignement spécifique.

Histoire, théorie des arts et langue étrangère

Outre l'enseignement de l'anglais ou du français langue étrangère pour les étudiant-e-s de langue étrangère, qui visent une mise en pratique professionnelle en phase avec la formation, les cours théoriques ciblent la consolidation des connaissances fondamentales de l'histoire de l'art et une initiation aux théories de l'art ainsi qu'à l'esthétique. Ils sont complétés par des cycles de conférences, des voyages d'études et des rencontres avec des personnalités extérieures.

Évaluation du travail plastique et théorique

Le parcours de l'étudiant-e mêle interactions collectives, apprentissages pratiques et théoriques ainsi que l'amorce d'une pratique personnelle via l'expérimentation.

À la fin de chaque semestre, une évaluation collégiale porte sur la présentation des travaux de l'étudiant-e. À l'issue de cette présentation, une réunion de bilan semestriel examine la progression du travail, l'engagement de l'étudiant-e dans l'école ainsi que la qualité de la recherche et de la production.

La présentation des travaux au semestre 2 s'accompagne d'une présentation du Journal de bord/Chroniques, dans lequel l'étudiant-e précise des premières intentions. La préparation de ce Journal de bord/Chroniques s'organise sous forme de plusieurs temps de travail qui regroupent les interventions

d'un grand nombre d'enseignant-e-s. Cet exercice engage l'étudiant-e dans la prise en main des pratiques de documentation, des outils numériques d'édition et d'une prise de parole autonome. C'est la première étape du « Parcours de l'écrit » qui sera suivi au sein de l'école pendant les 3 ou 5 années que dureront les études.

Au terme du semestre 2, l'équipe pédagogique propose ou non un passage en année supérieure. Les étudiant-e-s qui ne sont pas autorisé-e-s à passer en année 2 ne sont pas admis-es à redoubler à l'école, sauf dérogation exceptionnelle dûment motivée.

Option art

L'objectif premier des études est de donner à l'étudiant-e une formation artistique et intellectuelle lui permettant de développer par la suite un parcours artistique, en prenant en compte la diversité des situations professionnelles des artistes aujourd'hui. L'option conjugue apprentissages techniques et approches théoriques, qui croisent et enrichissent les explorations artistiques de l'étudiant-e.

Le parcours proposé est un parcours d'émancipation artistique et intellectuelle devant aboutir à une autonomie de la production.

La philosophie, l'histoire de l'art, les pratiques d'analyse critique offrent tout au long du cursus des perspectives capables d'étayer des intuitions, des actes artistiques et permettent de situer le travail de l'étudiant-e au sein de la création contemporaine. La formation n'exclut aucun des champs très variés de la création plastique.

Les études sont organisées en trois étapes:

La première année est commune à l'option art et à l'option design.

La suite du premier cycle (années 2 et 3), conduit l'étudiant-e à choisir sa ou ses pratiques.

Ces deux années sont structurées par des « Champs de pratiques et d'investigation » (CPI), qui articulent théorie et pratique autour d'un socle élargi de connaissances et de savoir-faire ancrés dans la création contemporaine.

Une progressivité de semestre en semestre est assurée par un mouvement d'approfondissements et de focalisations qui va amener les étudiant-e-s à construire un socle solide de connaissances et de compétences nécessaires à l'élaboration d'un parcours professionnel dans les champs de la création.

En année 3, un groupe de suivi formé de plusieurs professeur-e-s rencontre les étudiant-e-s une fois par quinzaine pour accompagner collégialement le développement des projets et la préparation du diplôme.

Le premier cycle est sanctionné par le Diplôme national d'art (DNA).

L'accès au deuxième cycle est soumis à une commission d'admission distincte qui examine les candidatures des étudiant-e-s de l'école mais aussi les candidatures d'étudiant-e-s d'autres écoles avant le DNA. Seul-e-s les titulaires du DNA sont admis-es définitivement. Ces candidatures doivent être formalisées selon le règlement en vigueur.

Le deuxième cycle aboutit au DNSEP en fin d'année M2.

Les étudiant-e-s sont accompagné-e-s par une équipe d'enseignant-e-s dédiée et coordonnée.

Les étudiant-e-s sont convié-e-s à plusieurs formes de travail collectif telles que les « situations d'essais » pendant lesquelles l'analyse critique est partagée par les étudiant-e-s et les professeur-e-s. L'engagement du travail de chaque étudiant-e éclot dans un format, c'est-à-dire une construction chaque fois inédite dont la complexité inhérente peut se partager, ou tout au moins se discuter, s'affirmer, s'imposer...

Option design

L'option design des Beaux-Arts de Marseille propose une formation à la fois ouverte et engagée de la pratique du design, qui assume sans équivoque la diversité de cette discipline. En dehors de toute intention d'hyperspécialisation, son objectif est non seulement de former des designers qui maîtrisent les savoir-faire, les techniques et les méthodes ancrés dans une réalité professionnelle toujours plus exigeante, mais, qui savent aussi et surtout s'adapter à l'évolution permanente de cette réalité tout en affirmant et en cultivant une démarche d'auteur-riche, autonome. Apprendre à apprendre, à désapprendre, à comprendre le contexte d'une commande, les enjeux d'un projet afin d'y développer une réponse qui repose sur l'exercice d'une pensée accompagnée des outils et des techniques adéquats.

L'option design des Beaux-Arts de Marseille s'intéresse aux espaces de l'activité humaine, aux espaces de la vie, depuis la sphère privée jusqu'à l'espace de la ville et sa dimension publique.

Aux Beaux-Arts de Marseille, deux types de design sont étudiés :

Design d'objet et son écosystème

Objets pour l'espace public et privé, mobilier domestique et pour l'espace public, matériaux et matériaux biosourcés, assemblage...

Design d'espace

(Espaces intérieurs, extérieurs, commerciaux, publics ou privés, scénographie, muséographie, territoire, espace social et urbain). L'option travaille sur les espaces et les objets, matériels et immatériels, dans le sens le plus large possible, tout en prenant en compte les enjeux culturels, éthiques et sociétaux. Les espaces de la vie s'étendent de la sphère privée et intime, introspective peut-être, jusqu'à la sphère publique, complexe, extravertie et contradictoire.

Proposer, produire une pensée, un objet, un espace réel ou virtuel n'est pas innocent et indemne de toute conscience éthique, politique, environnementale.

La rencontre et la prise en compte de l'autre, le dialogue et la complémentarité avec l'autre sont des passages et des moments excitants dans la fabrication du projet. Savoir écouter, parler un même langage en gardant sa singularité d'auteur-riche est un des enjeux fondamentaux de la formation, qui met l'accent sur le développement d'une démarche et d'un langage personnels.

L'enseignement suit et accompagne cette progressivité et cette complexification des contextes. De la sphère privée et intime de la chambre à la complexité rugueuse de l'espace public. Dans cette progression, les préoccupations esthétiques, éthiques, prospectives et environnementales sont toujours présentes et prépondérantes.

L'objectif est de développer le langage et le positionnement singulier de l'étudiant-e pour lui permettre de s'épanouir, de faire un design d'auteur-riche.

L'enseignement au sein d'une école d'art et de design est axé sur le projet. Tous les enseignements tendent vers ce but en aidant les étudiant-e-s à révéler et à développer leur capacité à penser, projeter et réaliser un travail qui soit en phase avec les réalités artistiques, sociales et économiques du monde contemporain. Il n'y a plus de modèles à reproduire, mais des leçons à tirer des expériences et réalisations passées, par la connaissance et l'analyse de celles-ci. L'enseignement est alors pensé comme un aller-retour incessant entre la pratique plastique, l'expérimentation formelle et matérielle et la connaissance et recherche historique et théorique. Centrer l'enseignement sur le projet suppose de mettre l'étudiant-e en situation de réponse à une sollicitation à laquelle iel doit réagir en faisant état de la mise en place d'une méthodologie personnelle, en phase avec les contraintes données. Pour atteindre cet objectif, trois situations de travail sont proposées :

Le travail en atelier, avec une périodicité régulière et une temporalité longue, qui permet d'acquérir les outils spécifiques à la pratique du projet, et qui laisse le temps d'expérimenter avec tout medium, de tirer une leçon de ces expérimentations, et aussi de se confronter aux autres. Les ateliers techniques de l'école — bois, métal, terre, céramique, gravure, impression, sérigraphie, photographie, infographie, vidéo, LoAD — permettent aux étudiant-e-s de découvrir de nombreux modes de production.

Le travail en situation de workshop, événement fort et exceptionnel dans le déroulement du cursus. C'est un temps d'enseignement et de production tendu, compact, qui oblige à la prise de décision rapide et qui permet à l'étudiant-e de vérifier la pertinence de sa méthodologie ou de découvrir de façon intense un matériau, une technologie. Les workshops sont souvent dirigés par une personnalité extérieure à l'école, invitée par l'équipe pédagogique.

C'est donc aussi l'occasion pour l'étudiant-e de découvrir le processus de création d'un-e professionnel-le actif-ive sur la scène contemporaine. Le-la designer n'est pas un-e créateur-riche solitaire, iel est amené-e à travailler en relation avec d'autres intervenant-e-s de différents domaines. Le workshop est aussi un moment de préfiguration de cette situation professionnelle, qu'il soit organisé en collaboration avec d'autres écoles ou avec des entreprises.

La connaissance historique, sociologique, culturelle du champ dans lequel s'exerce l'activité du-de la designer. Ce sont, outre les cours dédiés, des interventions ponctuelles pendant le temps de l'atelier, au cours desquelles un point particulier de l'histoire de l'art, de l'architecture est exposé.

2 Évaluation

Le fonctionnement des credits « ECTS »

L'«European Credits Transfer System» (ECTS) est un système européen d'acquisition de points qui permet une reconnaissance et un transfert des crédits obtenus dans un établissement vers d'autres établissements d'enseignement supérieur de la Communauté européenne.

Il a été mis en place dans le cadre du Processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe, dit « Processus de Bologne » pour faciliter la reconnaissance des diplômes entre les pays d'Europe et donc la mobilité des étudiant-e-s et des jeunes diplômé-e-s en Europe, mais aussi d'un établissement à un autre et d'un cursus à un autre au sein d'un même pays.

La mise en place de ce système s'est accompagnée d'une politique d'harmonisation des cycles d'études après le baccalauréat (3/5/8 ans), appelée en France « LMD » (Licence/Master/Doctorat). L'école délivre des diplômes donnant grade de licence et de master 2.

Le calcul et la validation des crédits ECTS sont effectués par semestre: 30 crédits par étudiant-e doivent être acquis pour chaque semestre d'étude. Le calcul est cumulatif: ainsi, pour obtenir une licence (3 années d'études), un-e étudiant-e doit valider 180 crédits.

Un master 2 (2 années d'études) représente 120 crédits, en plus des 180 obtenus, ou reconnus comme obtenus par équivalence, auparavant.

Un crédit équivaut à une somme de travail de l'étudiant-e estimée entre 20 et 30 heures.

Ces heures comprennent les heures de cours ou d'ateliers encadrées par des professeur-e-s, mais aussi le travail personnel de l'étudiant-e dans et/ou hors de l'école. Les fiches récapitulatives des enseignements par année précisent le nombre de crédits attribués à chaque unité d'enseignement. Sur la fiche individuelle d'évaluation de l'étudiant-e apparaît, en complément, une appréciation qualitative du travail du semestre.

Les modalités d'évaluation et d'attribution des crédits aux Beaux-Arts de Marseille

Deux grands types d'évaluation coexistent au sein de l'école:

Un contrôle continu, assuré par les enseignant-e-s responsables des différentes unités d'enseignement (cours, ateliers, séminaires, workshops, CPI, ARC). Ces évaluations reposent sur des modalités variées — devoirs écrits, entretiens individuels, travaux collectifs, contrôle de l'assiduité, etc. — qui sont précisées dans les fiches de présentation de chaque enseignement.

Une présentation des travaux devant une équipe d'évaluation qui évalue collégialement la pertinence et la qualité de la production du semestre. C'est à l'issue de cette présentation semestrielle qu'a lieu la réunion de bilan au cours de laquelle les crédits sont reconnus comme obtenus ou pas par l'étudiant-e.

La présentation semestrielle des travaux
La présentation des travaux du semestre constitue un moment fort de l'enseignement qui vient compléter l'évaluation effectuée par contrôle continu et qui mesure et analyse le parcours engagé. L'entretien avec l'étudiant-e autour de la présentation de ses travaux permet d'évaluer la qualité de ses réalisations plastiques, leur articulation avec une maîtrise théorique et leur ancrage dans la création contemporaine, mais aussi de l'interroger sur les diverses expériences pédagogiques et artistiques qui ont ponctué son semestre: stages, workshops, rendez-vous individuels, conférences, voyages, etc.

Pour les présentations semestrielles des étudiant-e-s, l'ordre de passage est fixé par les professeur-e-s coordinateur·rice-s de l'année et transmis aux chargées de suivi pédagogique une semaine, au plus tard, avant la présentation.

Les présentations semestrielles sont ouvertes aux autres étudiant-e-s et au personnel: il leur est ainsi conseillé, notamment en année initiale, de les suivre afin de mieux comprendre le fonctionnement pédagogique ainsi que les enjeux des options art et design.

Les crédits du semestre sont reconnus comme obtenus ou pas par l'étudiant-e lors de la réunion de bilan qui rassemble les président-e-s de chaque équipe d'évaluation en présence des étudiant-e-s délégué-e-s qui auraient au préalable reçu toute demande particulière de la part d'un-e étudiant-e.

Ces équipes sont constituées par la directrice de l'école ou son·sa représentant·e. La directrice accompagne les coordinateur·rice-s et les équipes d'évaluation et valide ce travail collégial.

L'articulation des deux types d'évaluation (continue et semestrielle) permet une lecture qualitative et individualisée du parcours de l'étudiant-e, qui se traduit dans sa fiche d'évaluation semestrielle.

Aux semestres 6 du premier cycle et 4 du deuxième cycle, les crédits attribués par le jury lors du passage du diplôme (15 au DNA, 30 au DNSEP) constituent un troisième niveau d'évaluation.

L'échelle d'appréciation de l'école:

- A → Excellent
- B → Très bien
- C → Bien
- D → Satisfaisant
- E → Passable
- FX → Insuffisant
- F → Travail non rendu

Au sein des unités d'enseignement, dans chaque unité de cours (cours, ateliers, suivi de mémoire...), les crédits sont obtenus ou refusés en totalité; ils sont dits « insécables ». L'appréciation minimum de E (passable) est requise pour l'obtention des crédits.

Contrat d'études et assiduité

La présence à l'ensemble des cours est obligatoire à tout niveau d'études, ainsi que la participation active à la vie pédagogique de l'école. En s'inscrivant aux Beaux-Arts de Marseille, les étudiant-e-s s'y engagent formellement. Cet engagement est aussi la contrepartie demandée à l'effort consenti par la puissance publique pour offrir et garantir un enseignement de qualité pour des droits d'inscription abordables. On peut évaluer le coût d'une année à l'école pour un-e étudiant-e à plus de 10 000€.

Les étudiant-e-s boursier-ière-s ont, comme les autres, une obligation de présence aux cours et ateliers. En cas d'abandon, l'école est tenue de prévenir le CROUS, qui pourra suspendre la bourse.

Quinze jours après la rentrée, les inscriptions pédagogiques sont finalisées pour l'ensemble des étudiant-e-s. Chaque étudiant-e doit avoir signé son contrat d'études où sont précisés le cas échéant ses choix de workshops, de Champs de pratiques et d'investigation (CPI), d'atelier ou Atelier de recherche et de création (ARC), de son champ d'activité du dispositif « Faire École – Luminy ».

Le contrat d'études est cosigné par l'étudiant-e et la directrice. Toute modification en cours d'année doit donc obligatoirement être validée par les coordinateur-ice-s concerné-e-s et signalée aux chargées de suivi pédagogique.

La fiche d'évaluation semestrielle de l'étudiant-e est en effet établie à partir de ce contrat: elle est ainsi propre à chaque étudiant-e et reflète ses choix et son parcours individuel de formation.

C'est un document qui joue un rôle important dans le déroulement des études et il convient donc d'y être particulièrement attentif-ive.

Toute absence pour raisons de santé, familiales ou autre doit être justifiée. En dehors de ces cas particuliers et au-delà de plusieurs absences à un même enseignement, les crédits concernés ne seront pas validés et l'étudiant-e s'expose à des sanctions.

Cf. règlement intérieur:

La présence et la ponctualité à tous les cours obligatoires et aux invitations de l'équipe pédagogique sont indispensables.

Les absences répétées, sans motif valable, peuvent entraîner l'exclusion. Les redoublant-e-s ne sont aucunement dispensé-e-s de ces obligations.

Le travail personnel implique une présence dans les ateliers et ateliers techniques de l'établissement.

Tout travail personnel réalisé en dehors du site de l'école doit s'intégrer dans un projet d'étude et de recherche discuté avec des enseignant-e-s.

Calcul et échéances des ECTS

Le nombre maximum de crédits pouvant être obtenus par semestre est de 30. Ces crédits se répartissent entre différents modules d'enseignement.

Le passage de l'étudiant-e en semestre supérieur est subordonné à l'obtention d'au moins 24 crédits européens à l'exception du passage

au semestre 3, qui nécessite l'obtention de 60 crédits, du passage dans le courant du semestre 6, pour permettre la diplômabilité (165 crédits) et du passage au semestre 4 du deuxième cycle, qui nécessite l'obtention de 270 crédits (180 crédits pour un 1^{er} cycle + 90 crédits au 2^e cycle).

Tous les crédits correspondant à un cycle, hormis les crédits attachés aux épreuves du diplôme, sont validés avant la présentation de ce diplôme. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme.

Passage en année supérieure

Année 1

Deux réunions d'évaluation et de bilan à l'issue des semestres 1 et 2 permettent de mesurer le parcours engagé par l'étudiant-e, de l'analyser et de lui faire part des évaluations de son travail. À cette fin, une appréciation écrite accompagnée du nombre de crédits obtenus est communiquée à chaque étudiant-e sur son relevé semestriel. L'obtention de 60 crédits sans exception sur les semestres 1 et 2 est obligatoire pour le passage en année 2. Le redoublement n'est pas autorisé dans l'école sauf dérogation dûment motivée.

Année 2 (semestres 3 et 4)

L'obtention d'un minimum de 84 crédits est requise au semestre 3 pour le passage en semestre 4 et entre 114 à 120 crédits au semestre 4 pour le passage en année 3 (semestre 5). L'étudiant-e disposant de 120 crédits européens à l'issue des quatre premiers semestres, quel que soit le cursus choisi, obtient le certificat d'études d'arts plastiques délivré réglementairement par l'établissement.

Année 3 (semestres 5 et 6)

Le passage du semestre 5 au semestre 6 nécessite l'obtention de 150 crédits. Au semestre 6, 15 crédits doivent être obtenus et sont reconnus lors de la réunion d'évaluation et de bilan et 15 crédits sont délivrés lors de l'obtention du DNA.

Admission en 2^e cycle

L'ensemble des 180 crédits et le DNA (ou un diplôme reconnu par équivalence) sont requis pour une admission en 2^e cycle. Les candidatures sont examinées par une commission d'admission spécifiquement constituée parmi les enseignant-e-s de l'école. Cette commission étudie aussi des candidatures des autres écoles. Tout refus est motivé.

Année M1 (semestres 1 et 2)

L'obtention de 54 à 60 crédits (234 à 240 crédits cumulés) est requise au semestre 2 pour le passage en année M2.

Année M2 (semestres 3 et 4)

L'obtention de 90 crédits (270 crédits cumulés) est requise pour le passage au semestre 4. Les 30 crédits du semestre 4 sont attribués en totalité lors du passage du diplôme: 25 crédits pour l'épreuve plastique et 5 crédits pour le mémoire.

Rattrapages

Il n'existe aucune possibilité de rattrapage entre les années 1 et 2 (l'obtention de 60 crédits est requise pour intégrer le S3). Dans tous les autres cas, les crédits manquants en fin de semestre doivent obligatoirement être rattrapés lors du semestre suivant. (il peut manquer seulement 6 crédits en fin de S3 ou S4 en premier cycle. Il peut manquer seulement 6 crédits en fin de S1 ou S2 du deuxième cycle (voir la section précédente pour les détails).

Pour le rattrapage en question, voir les modalités proposées par l'enseignant-e concerné-e: cela peut se présenter sous la forme d'un seul rattrapage organisé pour chaque enseignement/atelier/unité de cours, où l'étudiant-e n'ayant pas obtenu le ou les crédits en question est tenu-e de se présenter, ou sous la forme d'un travail individuel à rendre. Seul-e l'étudiant-e ayant régulièrement suivi l'enseignement/atelier/unité de cours en question est autorisé-e à se présenter au rattrapage. Au-delà de deux absences non justifiées par semestre, l'enseignant-e n'est pas tenu-e de proposer un rattrapage.

Attention: dans ce dernier cas, l'étudiant-e ne pourrait pas continuer dans le cursus.

Redoublements

La réunion de bilan des semestres S2, S4, et S6 du premier cycle, et S2 et S3 du deuxième cycle, constituée par les président-e-s des équipes d'évaluation et présidée par la directrice ou son-sa représentant-e, fait le point sur le nombre de crédits obtenus par l'étudiant-e et statue, le cas échéant, sur les possibilités de redoublement.

L'année 1 est une année probatoire, dans la mesure où l'étudiant-e y fait le constat de ses aptitudes et de ses appétences à s'engager dans un cursus d'enseignement supérieur de la création de plusieurs années. C'est en ce sens que les redoublements ne peuvent être effectués que par dérogation dûment motivée. En années 3 du premier cycle et 2 du deuxième cycle, les étudiant-e-s autorisé-e-s à présenter le diplôme, mais n'obtenant pas tous les crédits attachés aux épreuves de diplôme, peuvent redoubler dans l'établissement.

Dans les autres cas, **seul-e-s les étudiant-e-s ayant fait preuve d'une présence et d'un engagement réguliers dans l'école pourront être admis-es à redoubler**. L'année de redoublement nécessite aussi une présence et un engagement constant de l'étudiant-e, et ce, quel que soit le nombre de crédits déjà obtenus l'année précédente. Sauf cas exceptionnel (raison de santé, par exemple) et sur décision de la direction après avis de l'équipe pédagogique, il n'est pas possible de rester dans l'école plus de 4 années universitaires pour un premier cycle et plus de 3 années universitaires pour un second cycle. Ainsi, un seul redoublement par cycle est autorisé. Il n'est donc pas possible de « tripler » une année.

Changement d'option en cours de cursus

L'année 1 est une année tronc commun. En année 2, l'étudiant-e entre dans l'option de son choix (art ou design). Si l'étudiant-e en année 2 se rend compte d'une erreur d'orientation, il peut faire la demande auprès des coordinateur-ric-e-s de son année pour changer d'option à la fin du S3. Si les coordinateur-ric-e-s des deux options sont d'accord et explicitent cet accord par écrit, l'étudiant-e peut changer d'option.

Il est exclu de changer d'option à tout autre moment du cursus, cycle 1 ou cycle 2, sans passer une commission d'admission en cours du cursus ou d'admission en deuxième cycle (auquel cas les frais d'inscription à la commission ne sont pas appliqués).

Admission en 2^e cycle

L'accès au 2^e cycle s'effectue au semestre 6, sur candidature formalisée et motivée. Elle est examinée par une commission d'admission spécifiquement constituée, qui examine aussi des candidatures extérieures à l'école. Les attendus de cette candidature sont explicités par l'équipe de coordination de l'année 3 en se référant au règlement en vigueur.

Si l'avis de la commission est positif, l'admission définitive est conditionnée à la réussite au DNA. Les étudiant-e-s peuvent, de la même manière, concourir à l'accès dans d'autres écoles (un accord ou un refus de la commission ne valant que pour notre école).

La capacité des étudiant-e-s à poursuivre des études en 2^e cycle est évaluée sur la base des résultats obtenus en 1^{er} cycle, de la motivation, du dossier artistique et d'un entretien (voir le règlement en vigueur chaque année pour les détails).

Si mise à jour du règlement, une communication sera faite après validation en CERVE. La commission d'admission en 2^e cycle se réunira les 7, 8 et 9 avril 2026.

Les diplômes: modalités d'attribution

DNA | Diplôme national d'art

Option art et option design, à l'issue de l'année 3 (diplôme inscrit au niveau 6 du Répertoire national des certifications professionnelles – RNCP 29320)

Diplôme conférant grade de licence.

Seul-e-s les étudiant-e-s ayant acquis 165 crédits sont autorisé-e-s à se présenter aux épreuves du DNA.

Les épreuves du DNA consistent en:

un entretien avec un jury comprenant la présentation par l'étudiant-e d'un projet plastique accompagné par une sélection de travaux plastiques et d'un document écrit (rapport de diplôme) sélectionné parmi ceux réalisés pendant les semestres 5 et 6.

Les épreuves durent 30 minutes (hors délibération du jury).

Les dossiers pédagogiques des candidat-e-s sont à la disposition du jury pour une éventuelle consultation.

15 crédits sont attribués au moment du passage et de la réussite du diplôme.

Le jury de DNA est constitué de trois membres:

- deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement,
- un-e enseignant-e de l'établissement.

L'un-e des membres du jury est un-e représentant-e des enseignant-e-s en sciences humaines. Le jury du Diplôme national d'art est nommé par le directeur général de l'établissement. La-le président-e du jury est désigné-e par le directeur général de l'établissement parmi les personnalités qualifiées. Des suppléant-e-s sont nommé-e-s dans les mêmes conditions. Le jury de Diplôme national d'art se réunit valablement si les trois membres sont présent-e-s. Les décisions sont prises à la majorité absolue. La décision du jury est souveraine.

Critères nationaux d'évaluation du DNA:

- présentation formelle et critique des travaux;
- pertinence du parcours et des recherches liées aux travaux;
- contextualisation du travail (justesse et diversité des références);
- qualité des réalisations

Aucun-e candidat-e ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves du DNA.

DNSEP | Diplôme national supérieur d'expression plastique

Option art et option design, à l'issue de l'année M2 (diplôme inscrit au niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles – RNCP 36752)

Diplôme conférant grade de master 2.

Seul-e-s les étudiant-e-s ayant acquis 90 crédits (270 crédits cumulés) au semestre 3 du cycle sont autorisé-e-s à se présenter aux épreuves du DNSEP.

Les épreuves du DNSEP consistent en:

- la soutenance d'un mémoire d'une durée de 20 minutes;
- la présentation et la soutenance d'un projet plastique ou de design personnel d'une durée de 40 minutes

Le jury de DNSEP est composé de cinq membres:

- quatre personnalités qualifiées extérieures à l'établissement;
- un-e représentant-e de l'école choisi-e parmi les enseignant-e-s

Le jury est nommé par le directeur général de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Le-la président-e est choisi-e parmi les personnalités qualifiées.

Le jury de soutenance du mémoire comprend le-la représentant-e de l'école et l'une des quatre personnalités qualifiées. Il est présidé par un-e docteur-e. Pour chacun-e des membres titulaires, un-e suppléant-e est désigné-e dans les mêmes conditions.

L'évaluation du mémoire porte notamment sur:

- la délimitation et déploiement du sujet
- l'adéquation de la forme éditoriale au sujet
- la qualité du travail rédactionnel
- la justesse des références et de leur articulation au propos
- la qualité de l'entretien avec le jury

À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit qui est communiqué aux autres membres. L'ensemble du jury de Diplôme national supérieur d'expression plastique assiste à la présentation du travail artistique.

Il délibère ensuite sur l'attribution du Diplôme national supérieur d'expression plastique en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance du mémoire. Il délivre les crédits correspondant au travail plastique (25 crédits) et au mémoire (5 crédits).

La décision du jury est souveraine.

Critères nationaux d'évaluation du DNSEP:

- présentation formelle et critique du projet;
- élaboration du projet et processus de la recherche;
- positionnement du travail (pertinence des références, et de l'articulation des connaissances, niveau de conceptualisation);
- qualité des productions

Aucun-e candidat-e ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves du DNSEP.

3

Unités d'enseignement

Au fil de son cursus dans l'école, l'étudiant-e est confronté-e à plusieurs types d'unités d'enseignement et d'unités de cours qui les composent:

- les Champs de pratiques et d'investigation (CPI), dans lesquels iel déploie son travail plastique (en années 2 et 3);
- les enseignements théoriques;
- les Ateliers de recherche et de création (ARC) en deuxième cycle (M1/M2) et les séminaires;
- les conférences et les rencontres;
- les workshops, souvent avec des intervenant-e-s extérieur-e-s;
- l'accompagnement du Journal de bord/Chroniques, du rapport de diplôme pour le DNA et du mémoire pour le DNSEP;
- les voyages pédagogiques.

Mais, au cœur de l'enseignement des Beaux-Arts, se situe le travail individuel de création.

Le travail individuel de création

C'est le travail individuel de création de l'étudiant-e qui constitue le socle du cursus au sein de l'école, en art comme en design.

Les expérimentations successives modèlent le projet dans une interaction constante avec les enseignant-e-s. Questions formelles, techniques, matériologiques, choix de médium et de supports, construction culturelle et théorique de l'origine du projet et des familles de références: ces interactions sont le gage de la réussite. Il est donc indispensable de travailler dans l'école et de solliciter assidument les enseignant-e-s.

En année 1, toute l'année est ponctuée par des modules d'enseignement qui permettent de découvrir tous les champs de la création enseignés à l'école. Les étudiant-e-s sont par ailleurs encouragé-e-s à solliciter l'équipe enseignante pour de premiers rendez-vous autour du travail personnel, pendant les semaines dédiées à la production personnelle.

Aux semestres 3, 4 et 5, l'étudiant-e choisit un certain nombre de Champs de pratiques et d'investigation qui apparaissent dans son contrat d'études, avant de se concentrer sur la préparation du DNA au semestre 6.

Lors du deuxième cycle, l'étudiant-e entre dans la construction d'un projet, suivi par une équipe d'une dizaine de professeur-e-s, dont les interventions se partagent entre des entretiens individuels et collectifs, tant dans le suivi du travail de création que du mémoire.

Les étudiant-e-s de l'année 2 à l'année M2 de l'option art sont rassemblé-e-s dans des ateliers

qui s'organisent autour de 3 pôles:

→ **Peinture et dessin**

→ **Volume**

→ **Média**

Les étudiant-e-s en design partagent un atelier dédié aux activités de l'option.

Les rendez-vous individuels tiennent une place importante durant l'intégralité du cursus.

Cette typologie d'échange qui permet d'approfondir des sujets et aspects spécifiques du travail de l'étudiant-e est indispensable pour avancer. Ils se mettent en place à l'initiative de l'étudiant-e, concrétisant une démarche vers l'autonomie.

Les champs de pratiques et d'investigation – CPI

Les Champs de pratiques et d'investigation constituent un format d'enseignement en années 2 et 3 des options art et design.

Ils se définissent par:

- une progressivité de semestre en semestre assurée par un mouvement d'approfondissement et de focalisations successives qui vont amener au DNA les étudiant-e-s au seuil de la phase projet tout en les rassurant sur leur maîtrise ou leur capacité à mobiliser des savoir-faire nécessaires à la réalisation de leurs projets;
- un ancrage dans la création contemporaine;
- une articulation précise et nourrie entre théorie et pratique;
- une invitation à l'ouverture disciplinaire en année 2, par l'acquisition d'un socle élargi de connaissances et savoir-faire, qui prolongent les initiations des modules d'année 1.

Chaque Champ de pratiques et d'investigation regroupe trois à cinq enseignant-e-s et propose une journée d'enseignement par quinzaine pour l'option art (dont le travail individuel de

l'étudiant-e) et deux journées pour les années 2 et 3 option design. Chaque étudiant-e d'année 2 suit deux Champs de pratiques et d'investigation.

En année 3, les étudiant-e-s peuvent continuer à circuler entre plusieurs Champs de pratiques et d'investigation, mais, en art, iels choisissent d'arrimer leur pratique à un seul champ.

La programmation spécifique à chaque semestre laisse suffisamment de place à l'accompagnement des projets des étudiant-e-s et à la préparation du diplôme.

Les rendez-vous de coordination sont des temps d'échanges critiques assurant la synthèse des différents champs et un suivi collégial du

développement des recherches personnelles des étudiant-e-s. En année 2, ces rendez-vous mettent l'accent sur la construction de méthodologies de recherche, alors qu'en année 3, ils sont davantage centrés sur la mise en espace des travaux et la préparation du diplôme.

Les enseignements théoriques

Les enseignements théoriques ont toute leur place dans la pédagogie de l'école. En première année, ils visent à fournir aux étudiant-e-s un socle de connaissances communes sur l'histoire de l'art et du design et sur les grands courants de l'esthétique. Les cours d'anglais sont remplacés par des cours de français langue étrangère pour les étudiant-e-s non francophones qui ont besoin de renforcer leur niveau de langue.

En premier cycle, les modules d'histoire et théorie des arts et de langue étrangère sont structurés autour de trois à quatre grands cours obligatoires:

- le cours de langue: anglais, français langue étrangère pour les non-bilingues francophones, ou français pour les étudiant-e-s du programme PiSourd-e;
- un grand cours d'histoire de l'art, de design et d'architecture occidentaux chronologique en année 1; thématique et méthodologique en années 2 et 3;
- un cours de philosophie ou de théorie de l'art;
- un cours de théorie de l'art thématique et ouvert aux champs des sciences humaines et de la littérature.

Les étudiant-e-s de l'option design suivent un cours d'histoire du design. Il s'agit de permettre aux étudiant-e-s d'acquérir une solide culture artistique et de se familiariser avec les concepts et notions essentiels de la philosophie et des théories de l'art. La perspective historique est complétée par des cours davantage centrés sur l'actualité de l'art et/ou du design.

Des séances d'anglais complètent la formation, avec des méthodologies variées (visites d'ateliers en anglais, analyse filmique en anglais, création d'outils professionnalisants, etc.).

En deuxième cycle, les étudiant-e-s suivent les cours d'anglais, les conférences, ainsi qu'un cours d'histoire de l'art (années M1 et M2). Mais, l'apport des professeur-e-s de théorie se situe aussi autour de trois types d'enseignement:

- les ateliers de recherche et de création (ARC) qui constituent l'une des formes d'initiation à la recherche;
- le cours de méthodologie de l'écriture du mémoire,
- l'accompagnement par les directeur-ice-s de mémoire.

Les ateliers de recherche et de création – ARC

Les Ateliers de recherche et de création (ARC) sont des unités d'enseignement communes aux options design et art, qui sont proposées de manière transversale à toutes les étudiant-e-s d'années M1 et M2 des deux options.

Leur liste évolue chaque année en fonction des nouveaux projets des professeur-e-s.

L'ARC est une des formes de l'initiation à la recherche en deuxième cycle. L'objectif est d'assurer un enseignement théorique et pratique d'un contenu préalablement identifié, développant une intention construite, une méthode, un calendrier.

À ce titre, l'ARC comporte une dimension transversale à la méthodologie de la recherche et la culture générale. Il peut également comporter un enseignement et une expérimentation des techniques.

L'ARC est une forme pédagogique en soi, ne se substituant ni aux cours, ni aux entretiens avec les étudiant-e-s. Il relève d'une démarche transversale, permettant à des enseignant-e-s de définir ensemble un questionnement, une problématique qui leur est propre, sur l'art ou le design et qu'il s'agit de porter et partager avec un groupe d'étudiant-e-s, tant théoriquement que pratiquement. L'ARC peut donner lieu à des invitations extérieures, à un voyage, à des workshops: sa forme, tout en étant très construite, peut être variée d'un projet à un autre.

Les ARC donnent lieu à une évaluation et l'attribution de crédits.

Participer aux activités proposées dans le cadre des enseignements

Les rencontres et invitations ponctuelles

L'année universitaire est rythmée par de nombreuses rencontres et temps d'échange avec des artistes-auteur-ice-s, des designers, des professionnel-le-s et théoricien-ne-s du monde de l'art et de la culture, des personnalités engagées et des chercheur-euse-s issu-e-s du domaine des sciences (humaines, sociales et dures).

Ces invitations sont structurées le plus souvent autour de la discussion, centrée sur une pratique artistique, des travaux de recherche ou un engagement. Elles peuvent être directement liées à l'actualité artistique et culturelle (publication d'un ouvrage, exposition récente, etc.) et sont aussi souvent l'occasion de ménager des temps d'échanges privilégiés entre les invité-e-s et les étudiant-e-s autour de leurs propres travaux.

Ces prises de parole et invitations ponctuelles s'inscrivent le plus souvent dans le cadre des cours mais peuvent occasionnellement être ouvertes à l'ensemble des étudiant-e-s et se décliner sous forme de conférences ou de lectures performées.

Les voyages pédagogiques

Ils ponctuent la formation et le cursus des étudiant-e-s à l'école. Ces déplacements permettent aux étudiant-e-s de découvrir des lieux et des événements majeurs de la scène artistique locale, nationale ou internationale: grandes expositions, biennales, foires d'art contemporain et de design. Ces visites, d'une journée à une semaine, proposées et organisées par les enseignant-e-s et le service de la Programmation, recherche et éditions de l'école, constituent des voyages intégrés dans le cursus, dont le coût est partiellement pris en charge par l'école. Certains workshops ou Ateliers de recherche et création (ARC) peuvent aussi occasionner des voyages lorsque, par exemple, ils sont organisés en partenariat avec des écoles ou des institutions françaises ou étrangères. Les modalités de participation à ces voyages, notamment les règles de sécurité à respecter, sont précisées dans le règlement intérieur de l'école.

Découvrir et suivre la programmation artistique et culturelle de l'école

Les workshops

Chaque année, l'école propose un nombre conséquent de workshops. Ces temps de travail privilégiés se déploient généralement de manière ponctuelle sur cinq jours mais peuvent occasionnellement s'étendre sur des durées plus longues. Ils sont le plus souvent animés par une ou plusieurs personnes invitées, qu'elles soient artistes ou théoriciennes, sur proposition des enseignant-e-s et peuvent être organisés aussi bien au sein de l'école que hors les murs.

Certains workshops proposent également des temps de travail communs avec des étudiant-e-s inscrit-e-s dans d'autres écoles supérieures d'art ou d'autres formations supérieures. Privilégiant l'acte créatif et la production de formes, les workshops convoquent techniques, méthodologies et fabrications dans d'autres temporalités, plus courtes et plus denses. Ils peuvent embrasser tous les champs de la création et par conséquent déborder du strict champ des arts visuels.

Les workshops concernent les étudiant-e-s de l'année 2 à l'année M2 qui s'y inscrivent par intérêt pour le thème proposé et/ou pour l'invité-e qui anime l'atelier. Les étudiant-e-s d'années 2 et 3 doivent obligatoirement prendre part

à au moins un workshop au cours de l'année universitaire: cette participation est évaluée et donne lieu à l'attribution de crédits.

Le nombre de participant-e-s est limité selon les workshops et les modalités de participation sont définies pour chacun d'entre eux par les enseignant-e-s référent-e-s: inscription libre ou sur sélection (par lettre de motivation par exemple). Dès lors que l'étudiant-e est inscrit-e à un workshop, iel s'engage à y participer sans condition.

La plupart des workshops donne lieu à une présentation publique du travail en fin d'atelier à destination de toutes les étudiant-e-s et des enseignant-e-s de l'école. Ces restitutions peuvent aussi bien s'organiser dans les murs de l'école (salles d'exposition, patios, salles de cours, LoAD, etc.) qu'en extérieur ou dans des lieux partenaires. Ce moment de restitution peut prendre des formes variées de valorisation et de bilan.

Les workshops sont majoritairement programmés sur deux semaines – l'une au premier semestre et l'autre au second – afin de libérer les étudiant-e-s de leurs enseignements hebdomadaires. Ils constituent un moment fort de réflexion et de création en rupture avec le quotidien de l'école.

Le programme détaillé des workshops proposés est diffusé en format numérique (PDF) à chaque étudiant-e en début d'année universitaire.

Les événements

Les événements de la programmation artistique et culturelle se déploient d'abord au travers d'invitations faites par l'école à une diversité de personnalités investies par les moyens de la création comme de la recherche dans des manières singulières de penser ou de repenser le monde, de le transformer. Qu'elles se déroulent au sein de l'école ou hors les murs, ces invitations, pour l'essentiel ouvertes au public, prennent la forme de conférences, de concerts, d'installations, de projections, etc. Des invitations à des spectacles, représentations, projections, expositions et autres manifestations peuvent être par ailleurs proposées aux étudiant-e-s de l'école via des accords noués avec des structures partenaires (scènes nationales, musées, centres d'art, centres nationaux de création musicale, lieux de résidence ou festivals). La plupart de ces invitations se poursuivent par des rencontres entre les étudiant-e-s et les plasticien-ne-s, chorégraphes, compositeur-ice-s, designers, organisées sur les lieux même de travail des artistes: un plateau de danse, un studio d'enregistrement, un atelier, une salle de montage, etc. Ces masterclasses ont vocation à faire découvrir une diversité d'univers et d'outils de travail, et à entrer de manière privilégiée dans le parcours créatif d'un-e artiste.

La programmation des étudiant-e-s

Le service *Programmation, Recherche et Éditions* invite les étudiant-e-s à participer activement à l'élaboration de la programmation artistique et culturelle de l'école en l'enrichissant de leurs

propres propositions (rencontres, invitations, projections, etc.). Ces suggestions feront l'objet d'une étude attentive de la part du service et seront programmées notamment en fonction du calendrier des Beaux-Arts et de la disponibilité budgétaire. Les propositions des étudiant-e-s peuvent être soumises à Alice Orefice, chargée de production, qui en assure l'accompagnement administratif et financier.

Les résidences

L'école des Beaux-Arts de Marseille peut accueillir sur son site des artistes et des professionnel-le-s de l'art et du design (commissaires d'exposition, théoricien-ne-s, etc.) en résidence. Qu'elles soient adossées à des plateformes d'accompagnement (type programme PAUSE) ou développées par l'école (comme le White Mountain College), ces résidences se déploient sur des durées courtes ou longues. Construits à partir de la pratique ou des recherches théoriques de l'invité-e, ces temps d'accueil ont pour objet de permettre aux résident-e-s de développer un projet personnel en articulation avec les étudiant-e-s et la pédagogie.

S'engager dans la recherche

L'école développe des projets de recherche en art et en design, menés par ses équipes d'enseignant-e-s artistes, designers et théoricien-ne-s, en lien avec des partenaires scientifiques et artistiques (Aix-Marseille Université, École des hautes études en sciences sociales, Mucem, Frac Sud, Collège International de Philosophie, etc.).

Si les activités de recherche impulsées et menées par les Beaux-Arts de Marseille irriguent la pédagogie dès la première année, c'est au sein de son deuxième cycle que celles-ci se déploient depuis plusieurs années principalement autour de deux axes. D'une part, la sensibilisation des étudiant-e-s, en option design, à la protection des milieux naturels et l'exploration de matériaux locaux, de ressources du territoire et de savoir-faire vernaculaires, avec pour finalité d'ancrer ces démarches responsables dans la pratique des designers de demain. D'autre part, une attention portée aux entrelacements entre sciences humaines et sociales et art, par le prisme par exemple d'une histoire de l'art revisitée et relue par les artistes, ou de questions soulevées par les nouvelles écritures historiographiques et filmiques.

Parallèlement à ces projets et programmes de recherche menés en propre, l'école est activement impliquée au sein du réseau *Peinture*, un réseau de recherche inter-écoles unique en France, consacré à la peinture dans tous ses états contemporains. Après y avoir été associé depuis 2016 au travers les activités de son ARC *Hors Peindre*, les Beaux-Arts de Marseille assurent la coordination du réseau depuis 2025.

Les Ateliers de recherche et création (ARC) proposés en deuxième cycle sont les formats pédagogiques conçus pour accueillir les activités

d'initiation à la recherche. Celles-ci peuvent notamment prendre la forme de workshops, d'accrochages ou de publications.

Les activités de recherche proposées par l'école s'incarnent du reste dans des formes plus canoniques. À la différence des colloques et journées d'études qui se déploient autour d'une question théorique sur une ou plusieurs journées, les séminaires constituent une forme plus large d'initiation à la recherche en deuxième cycle.

Les séances d'un séminaire engagent une réflexion d'ordre théorique, sur une problématique donnée. Elles peuvent se déployer pendant une ou plusieurs années universitaires, selon une périodicité mensuelle. Le travail mené dans le cadre de ces séminaires est nourri par une programmation artistique d'invité-e-s. Ils impliquent de la part des étudiant-e-s un travail de recherche et une production écrite ou plastique. Les étudiant-e-s en sont les co-constructeur-ice-s.

Contacts

Maxime Guitton
Responsable de la recherche
et de la programmation artistique
T+33 (0)6 85 42 83 98
maxime.guitton@beauxartsdemarseille.fr

Ludovica Matarozzo
Chargée du suivi des événements
pédagogiques ludovica.matarozzo@
beauxartsdemarseille.fr
T+33 (0)4 12 05 19 46

Alice Orefice
Chargée de production
T+33 (0)4 91 82 83 50
alice.orefice@beauxartsdemarseille.fr

Le parcours de l'écrit

Tout au long du cursus, les étudiant-e-s sont amené-e-s à produire des documents écrits très divers, dont la forme comme la finalité s'éloignent des modèles académiques ou des exercices scolaires. Ils préfigurent aussi les formes d'écrits qui seront produits ensuite tout au long de la carrière professionnelle des diplômé-e-s.

En outre, l'écrit est aussi une pratique plastique associée à d'autres pratiques, et parfois même autonome. Ce parcours de l'écrit est important et donne lieu à une évaluation. Les diplômes, à l'issue de la troisième année comme de la cinquième, prennent en considération ces travaux écrits.

Texte découverte (année 1)

La première étape du *Parcours de l'écrit* dans l'école commence dans le cours *Design d'enquête et arts détectives*. L'enquête fait l'objet de plusieurs textes: une déclaration d'intention, un exercice d'observation de terrain et une bibliographie commentée.

Outre les enjeux d'écriture, ces textes permettent de commencer à se familiariser avec des questions un tant soit peu théoriques et de développer une pensée critique étayée.

Le rapport de diplôme/« le document écrit » (année 3)

Le rapport de diplôme est un exercice rédigé accompagnant le diplôme. Bien que son aspect et sa mise en forme reliée soient importants, c'est d'abord un travail d'observation et de prise de recul vis-à-vis de la pratique, un travail sur le travail, comportant un texte à propos de la création plastique de l'étudiant-e.

Cet écrit peut par exemple: présenter la démarche générale, son évolution; proposer l'analyse d'une pièce en particulier; se concentrer sur une problématique précise; inscrire la pratique dans un contexte culturel donné; mettre en regard des créations personnelles avec des œuvres reconnues; proposer l'articulation du travail avec une autre pratique spécifique, etc.

Le mémoire de DNSEP

Option art

Le mémoire est un exercice rédigé accompagnant le DNSEP et donnant lieu à une évaluation spécifique valant 5 crédits (ces crédits sont indissociables des 25 autres concernant le travail plastique). Ce mémoire en école d'art n'est pas contraint par les règles et usages du mémoire universitaire. Il s'agit d'un exercice à part entière répondant à des enjeux qui lui sont propres. Il ne porte pas directement sur le travail plastique de l'étudiant-e mais donne une lecture de son territoire de recherche tout en attestant une prise de distance réflexive: il permet de conduire plus loin et sous une autre forme des intuitions rencontrées dans le travail.

L'étudiant-e doit concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'écriture adaptée à ce projet. Toutes les formes sont possibles (essai, recueil, pièce de théâtre, protocole, album illustré, BD, article, entretien, lettre, etc.); ni le registre de langue ni le ton ne sont imposés; la réflexion peut se référer à tous les territoires de la création et de la connaissance; mais quelle que soit la stratégie adoptée, elle doit être menée à bien avec exigence et constance. Des formats alternatifs (audio, vidéo, web...) sont envisageables, mais doivent être discutés au cas par cas avec les coordinateur-ice-s d'année et les directeur-ice-s et obtenir leur accord.

L'exercice est ouvert à l'expérimentation et comporte quelques règles: L'étudiant-e doit solliciter dès le premier semestre du cycle un-e enseignant-e qui s'engagera à être directeur-ice du mémoire – toutes les enseignant-e-s de l'école, praticien-ne-s comme théoricien-ne-s, peuvent remplir ce rôle. Le-la directeur-ice est un-e interlocuteur-ice privilégié-e pour l'étudiant-e, les différentes étapes du travail feront l'objet d'un suivi et de discussions avec elle-lui.

Le mémoire ne peut être finalisé qu'après la validation du/de la directeur-ice. Le mémoire doit compter entre 15 000 et 30 000 signes (espaces compris). Il peut inclure toute sorte d'images, de sources, de références ou de liens internet, mais les reproductions, citations et autres emprunts doivent systématiquement être mentionnés et accompagnés de leurs références afin d'éviter toute forme de plagiat.

Au moment du rendu, le mémoire est obligatoirement accompagné d'une bibliographie. Le mémoire est produit en trois exemplaires papier. L'un est envoyé au jury extérieur, l'autre est destiné au/à la représentant-e de l'école et devra être présenté dans le lieu de passage du diplôme.

Le troisième est conservé dans les archives de la bibliothèque de l'école. Le mémoire doit également être numérisé au format PDF.

Consulté par des personnalités extérieures à l'école puis archivé à la bibliothèque, le mémoire n'est pas un objet éphémère mais un travail destiné à être conservé. La qualité de son contenu comme celle de sa forme doivent correspondre à cet horizon.

Un « atelier-mémoire » obligatoire accompagne les étudiant-e-s, les aide à lancer le travail dès le début du premier semestre du cycle et à avancer dans sa mise en œuvre. Les échéances de réalisation du mémoire s'étalent ensuite comme suit:

Semestre 7:

En décembre, un début de rédaction de 5 000 signes minimum accompagné d'une courte bibliographie, du choix des directeur-ice-s de mémoires et du contrat de suivi de mémoire.

Semestre 8:

Fin mai, rédaction du mémoire à envoyer aux directeur-ice-s pour évaluation.

Semestre 9:

Fin novembre, rendu des épreuves.

Semestre 10:

Soutenance du mémoire au mois de mars/avril.

Option design

Le processus d'écriture est à la fois le réceptacle et le vecteur de la pensée qui alimente tout projet de design. Il peut, parfois, en être le moteur. Le mémoire est l'objet qui rend lisible et met en forme cette pensée, qui contextualise le projet — il délimite un territoire de recherche, identifie des enjeux — et fait émerger un questionnement, un propos, un discours qui, quel que soit le sujet traité. Il interroge et nourrit le design en tant que pratique plastique et théorique. Pour autant, cette pensée n'a pas de format. Elle est propre à chacun-e et c'est dans cette singularité que se niche la liberté formelle du mémoire (essai, récit, fiction, journal de bord, articles, chroniques, etc.).

L'enjeu du mémoire est de donner à l'étudiant-e l'occasion de faire l'expérience de l'écriture, de trouver une voix, un ton capable de porter son engagement de designer. Le sujet de ce mémoire

est déterminé par les étudiant-e-s, en concertation avec l'équipe enseignante et leur tuteur ou tutrice de mémoire.

Les étudiant-e-s doivent faire preuve, dans toutes les étapes de sa rédaction, d'une autonomie de pensée, de distance critique et de rigueur méthodologique. Le mémoire doit rendre compte d'un champ de connaissances en lien avec le propos tenu et les enjeux abordés ainsi que s'appuyer sur des recherches et une bibliographie consistante.

Des séances d'accompagnement à l'écriture du mémoire ont lieu toute l'année aux semestres 1, 2 et 3 sous forme de séances collectives (lectures de textes, présentation de l'avancement du travail, mise en page et typographie) et d'entretiens individuels. Le suivi individuel est également effectué par le/la tuteur-riche de mémoire qui est déterminé-e, en concertation, pendant le semestre 2. Une séance de préparation à la soutenance a lieu quelques semaines avant le diplôme. L'écriture du mémoire commence dès le début du semestre 1.

Attendus du semestre 7

Rendu 1 (en début de semestre): note d'intention où le sujet et les enjeux du mémoire et quelques repères bibliographiques sont présentés. Esquisse de plan si nécessaire.

Rendu 2: quelques pages qui rendent compte du propos, de la structure et de la forme du mémoire éventuellement complété de notes, brouillons et autres éléments en fonction de la forme et du sujet du mémoire.

Évaluation du semestre 8

mémoire en grande partie rédigé, son contenu textuel et iconographique doit être lisible et articulé, la bibliographie complète.

Semestre 9

Finalisation de la rédaction et de la conception graphique, relectures, ultimes corrections. Rendu des épreuves fin décembre (mémoire fini imprimé au noir non relié mais maqueté).

Semestre 10

Fin mars/avril: soutenance du mémoire.

Faire école – Luminy

Valoriser l'engagement des étudiant-e-s

Ce programme a pour objectif de structurer la mobilisation concrète de l'étudiant-e comme acteur-riche de son école et de valoriser son engagement au sein même de la maquette pédagogique.

En premier cycle, chaque étudiant-e doit choisir son champ d'action en vue de l'obtention de crédits ECTS affiliés. L'étudiant-e en deuxième cycle est également encouragé-e à s'engager. Les propositions d'engagement au sein de l'école sont les suivantes:

- Participant-e actif-ive au fonctionnement de *La Source* (récupérathèque de l'école)
- Participant-e actif-ive de l'association étudiante (BDE)
- Participant-e actif-ive aux projets environnementaux (jardins partagés, ruches...)
- Participant-e actif-ive au cours de langue des signes française (LSF)
- Participant-e actif-ive au Ciné-Club
- Délégué-e de classe
- Référent-e d'atelier
- Référent-e *Mission égalité*
- Référent-e *Égalité des chances*
- Référent-e *Cordées de la réussite*
- Référent-e bibliothèque
- Tandem avec un-e étudiant-e en échange international
- Ou tout autre projet que vous pouvez soumettre à la direction pour validation.

Chaque champ aura son/ses correspondant-e-s membre-s de l'équipe ou étudiant-e-s selon le cas de figure. Le champ choisi figurera sur le supplément au diplôme.

Voir le *Livret des enseignements* pour les détails.

Le « parcours pro »

Le parcours professionnalisation ou « Parcours pro » ponctue l'ensemble du cursus dès la première année et se décline selon les besoins spécifiques des champs de l'art ou du design. Organisé de manières diverses et enseigné par des équipes internes ou des invité-e-s externes compétent-e-s et des structures partenaires, les compétences acquises visent à être en phase avec les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) des diplômes DNA et DNSEP. Voir le *Livret des enseignements* pour les détails.

4 Organisation

Le parcours d'enseignement et de recherche aux Beaux-Arts de Marseille est un parcours d'émancipation individuelle et collective. Il ne s'agit pas de consommer des enseignements fournis sous des emballages variés mais d'être acteur·rice de son projet d'étude pour pouvoir construire ensuite un projet de vie professionnelle réussi. La pédagogie y est donc fondée sur l'engagement personnel et sur l'autonomie. Elle s'articule, dès le premier cycle, autour de l'accompagnement de projets individuels ou collectifs et d'expériences de création.

Les étudiant·e-s sont ainsi encouragé·e-s, dès leur première année, à mobiliser toutes les ressources techniques, technologiques, humaines et artistiques à leur disposition dans l'école et à la considérer comme un outil dont il convient de maîtriser l'usage plutôt qu'un cadre de travail où l'on vient pour recevoir un enseignement magistral.

L'école est une des écoles d'art en France les plus ouvertes: grandes amplitudes horaires 7 jours sur 7 toute l'année. Les locaux, très vastes, permettent d'envisager différents types de projets. Une programmation artistique et culturelle est organisée dans les murs et hors les murs. Elle fait partie intégrante du cursus. Aux côtés de l'équipe enseignante, les chargées de suivi pédagogique sont au centre de la relation de l'étudiant·e à l'école. Elles informent, orientent et conseillent les étudiant·e-s. Elles doivent être consultées pour toutes les questions relatives à l'organisation des études. Mais d'autres acteur·rice-s œuvrent quotidiennement à l'accompagnement des étudiant·e-s et de leur travail. Ce chapitre a pour ambition d'identifier ces acteur·rice-s en fonction des besoins des étudiant·e-s, et de faciliter les prises de contact et les initiatives.

Espaces de travail: lieux et personnes ressources

Respecter le règlement intérieur

L'école des Beaux-Arts de Marseille est une école publique. Le ministère de la Culture en fixe le régime pédagogique. C'est un établissement d'enseignement supérieur artistique. Le déroulement des études, tel que précisé chaque année dans le Livret de l'étudiant·e, s'impose à l'ensemble des étudiant·e-s de l'école. Le service public de l'enseignement supérieur est laïc et indépendant de toute emprise politique, économique ou religieuse; il respecte la diversité des opinions. Le principe de laïcité de l'enseignement public est un principe à valeur constitutionnelle. Comme précisé dans le dossier d'inscription étudiant, chaque étudiant·e doit

prendre connaissance du règlement intérieur de l'école et y adhérer.

Le règlement intérieur est consultable à l'adresse suivante: beauxartsdemarseille.fr

Accéder à l'école

Accès à l'école

Seul·e-s les étudiant·e-s, les professeur·e-s, les assistant·e-s, les intervenant·e-s, les stagiaires ainsi que les personnels administratifs et techniques de l'école sont admis·es dans l'école. Aucune autre personne ne peut être invitée à y pénétrer sans autorisation préalable de l'administration de l'établissement.

Des contrôles peuvent être exercés à l'entrée. Des consignes particulières peuvent être prescrites, de façon temporaire ou prolongée, pour réglementer l'accès et la circulation des personnes et des véhicules.

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 23h. Pour y avoir accès après 17h, les étudiant·e-s sont invité·e-s à récupérer la clef auprès du/de la gardien·ne en échange de leur carte d'étudiant·e ou à défaut leur carte d'identité.

Le samedi, le dimanche et les jours fériés, ainsi que pendant les vacances hors vacances d'été, les ateliers des étudiant·e-s sont ouverts de 8h à 20h. Pour travailler dans son atelier, il suffit de laisser la carte d'étudiant·e au/à la gardien·ne. Cependant, il est nécessaire de demander une autorisation pour venir avec une personne extérieure à l'école.

Pour ce faire: il faut une validation de la demande par un·e professeur·e référent·e et déposer la demande auprès du service *Exploitation du site* au moins deux jours ouvrés avant la date demandée. S'agissant des personnes extérieures, elles ne peuvent pas être plus que deux. L'établissement ne pourra pas être tenu pour responsable des dommages subis par la personne extérieure pendant sa présence sur le site de l'école des Beaux-Arts de Marseille.

Demandes d'autorisation de présence de personnes extérieures:

Jean-Pierre Riofray
service Exploitation du site
jean-pierre.riofray@beauxartsdemarseille.fr

Accès des véhicules

Seuls les véhicules munis du badge d'accès à l'école peuvent pénétrer et se garer dans l'enceinte de l'établissement uniquement en présence du/de la conducteur·rice du véhicule et durant l'année universitaire. Ce badge peut être obtenu auprès de l'administration. Contact pour les demandes de badge :

Jean-Pierre Riofray,
jean-pierre.riofray@beauxartsdemarseille.fr

Accès en transports en commun:
Bus RTM (régie des transports marseillais)

Bus B1

Castellane > Campus de Luminy Ligne directe
de 4h15 à 21h20 Arrêt Luminy PN des Calanques

Bus 21 Jet (périodes scolaires uniquement)

Rond-Point du Prado > Campus de Luminy Trajet
express jusqu'au Campus de Luminy de 7h15 à
18h15, ne fonctionne pas pendant les vacances
et les week-ends.
Correspondance avec le Métro 2 (Gèze > Sainte-
Marguerite Dromel), depuis l'arrêt « Rond-Point du
Prado »

Bus 521 (bus de nuit)

Gare Saint-Charles > Campus de Luminy
Arrêt « Luminy PN des Calanques »
de 21h20 à 00h40

Bus 24

Sainte-Marguerite Dromel > Campus de Luminy
Correspondance avec le Métro 2, depuis le
terminus Sainte-Marguerite Dromel, de 5h28 à 20h

Accès à vélo ou en trottinette

Parc à vélos électriques www.rtm.fr/levelo
abonnement gratuit pour les titulaires d'un
Pass Intégral, d'un Pass Métropole, d'un Pass
Permanent ou d'un Pass Annuel.

Parking vélo: 5 places recharge électrique gratuite
dans le parking des Beaux-Arts de Marseille.

Les moniteur-ice-s

Les moniteur-ice-s sont des interlocuteur-ice-s
privilegié-e-s pour les étudiant-e-s. Iels assurent
des points essentiels à la vie de l'école:

- Régie technique, suivi du planning d'occupation
des espaces et gestion des accrochages
- Rôle d'interface entre l'équipe enseignante et
le service technique au sujet de l'aménagement
et la maintenance des ateliers
- Aide à la logistique des expositions et
événements hors les murs

Contacts: moniteur année 1

Lucas Delemar
lucas.delemar@beauxartsdemrseille.fr

Deux moniteur-ices régie technique et
accompagnement à la production.
Moniteur-ices régie technique et
accompagnement à la production :

monitorat@beauxartsdemarseille.fr

Camille Noël
camille.noel@beauxartsdemarseille.fr

+ un-e moniteur-ice en cours de recrutement

Moniteur en charge des bonnes pratiques et de la
transition écologique

Baptiste Mauriat

baptiste.mauriat@beauxartsdemarseille.fr

Réserver une salle

Les salles d'exposition

L'école dispose de trois salles d'exposition (10A,
10B, C5) qui sont utilisées tout au long de l'année
pour les présentations des travaux, les situations
d'essais, les workshops et les diplômes.
Elles peuvent aussi accueillir des projets
spécifiques ponctuels. Les enseignant-e-s doivent
réserver ces salles s'ils veulent les utiliser, tout
comme les étudiant-e-s, qui peuvent y tester
des présentations de leurs travaux tout au long
de l'année. Ce sont les moniteur-ice-s qui sont
chargé-e-s de la réservation et de la régie des
salles d'exposition. Iels veillent en particulier à
ce qu'elles soient restituées en parfait état par
leurs utilisateur-ice-s et entièrement vidées. Iels
accompagnent aussi les étudiant-e-s lors de leurs
présentations semestrielles.

Contact pour les réservations

des salles d'exposition:

monitorat@beauxartsdemarseille.fr

Les ateliers de l'école, notamment pour
les diplômes, ainsi que le LoAD, le A3 et
l'amphithéâtre, peuvent également servir de lieux
de monstration, de diffusion et de performance.

Les salles de cours et de séminaire

La réservation de toutes les salles de cours
et de séminaire de l'école (salles 1, 2, 3, D3,
amphithéâtre) est possible en dehors des heures
de cours. Étudiant-e-s et enseignant-e-s doivent
réserver ces salles auprès de Sabine Lacombe,
chargée de scolarité.

Contact pour les réservations de salles

de cours (salles 1, 2, 3, D3, amphithéâtre):

Sabine Lacombe chargée de scolarité

T 04 12 05 19 43

sabine.lacombe@beauxartsdemarseille.fr

Les espaces du LoAD

La plateforme LoAD est un lieu dédié à la production et à la diffusion de matière audiovisuelle. Cette base technique vidéo comporte des studios de montage, un plateau de tournage, une régie technique, une salle de cours ou de séminaire, des appareils de captation et de traitement de l'image et du son. La réservation de ces espaces est obligatoire pour pouvoir y travailler et doit se faire auprès de Denise Deutch et/ou Vincent Pajot. Cet espace de travail est régi par un règlement intérieur spécifique qu'il est nécessaire de respecter.

**Horaires: du lundi au vendredi
de 9h à 13h et 14h à 18h**

Professeur-e-s référent-e-s
Marion Balac, Sylvain Deleneuveille,
Jean-Claude Ruggirello

Assistant-e-s vidéo
Denise Deutch
denise.deutch@beauxartsdemarseille.fr

Vincent Pajot
vincent.pajot@beauxartsdemarseille.fr

Travailler dans les ateliers techniques

Les ateliers techniques et technologiques sont des lieux essentiels de formation, d'expérimentation et de fabrication.

Les équipements (ateliers, matériels) sont mis à la disposition des étudiant-e-s des deux options en fonction de leurs projets. L'étudiant-e présente son programme ou son projet au responsable de l'atelier, documenté par des dessins, croquis, etc. Les responsables de ces ateliers sont des enseignant-e-s qui peuvent accompagner les étudiant-e-s au-delà des seules techniques à maîtriser ou à mettre en œuvre pour la réalisation de leurs projets.

Les ateliers techniques rassemblent l'ensemble des ressources et outils nécessaires à la création d'aujourd'hui: bois, métal, impressions, photographie, images numériques, fixes et en mouvement, son, terre, 3D, infographie, maquettage, peinture...

Chaque atelier technique dispose d'un règlement spécifique, en accord avec le règlement intérieur de l'école; l'étudiant-e doit en prendre connaissance et s'engager à les respecter.

Les fongibles sont attribués en fonction du projet, du niveau de l'étudiant-e dans le cursus et du stock disponible. Certains ateliers exigent d'avoir un matériel de travail personnel à la charge de l'étudiant-e. Tout atelier technique présente des risques. Par mesure de sécurité, l'étudiant-e doit avoir une tenue et un équipement appropriés en fonction des spécificités de l'atelier. L'attention de tous est attirée sur la responsabilité

individuelle dans la prévention des risques.

Le travail isolé est interdit dans les ateliers. La présence d'au moins deux personnes en permanence est impérativement requise. L'accès à certains ateliers techniques et technologiques en dehors des heures d'enseignement est possible sur autorisation après avis des assistant-e-s spécialisé-e-s.

Cette autorisation prend la forme d'une habilitation qui peut être temporaire ou, plus rarement, permanente.

Horaires d'ouverture des ateliers techniques:
voir le *Livret des enseignements*.

Se connecter et communiquer

Tous les bâtiments de l'école sont connectés à l'internet via le WIFI. Les étudiant-e-s et les enseignant-e-s disposent d'accès au réseau soit filaire soit par wifi.

Réseau: ESADMM_Pedagogie
Code: P3daGogle

Toutes les communications relatives aux Beaux-Arts de Marseille passent par les messageries
prenom.nom@beauxartsdemarseille.fr
prenom.nom@campusartmediterranee.fr
prenom.nom@inseamm.fr

Les étudiant-e-s sont tenu-e-s de prendre connaissance de leurs messages chaque jour et d'y répondre lorsque nécessaire. En début d'année, chaque étudiant-e reçoit une adresse mail composée comme suit,
prenom.nom@beauxartsdemarseille.fr

Chaque enseignant-e de l'école dispose aussi d'une adresse mail professionnelle écrite selon le même gabarit,
prenom.nom@beauxartsdemarseille.fr

Les mots de passe sont donnés en début d'année universitaire.

Les adresses mails du personnel administratif se composent comme suit,
prenom.nom@beauxartsdemarseille.fr
prenom.nom@campusartmediterranee.fr
prenom.nom@inseamm.fr

En cas de perte des identifiants de sa boîte mail, l'étudiant-e doit prendre contact avec le service informatique de l'école: support.informatique@inseamm.fr. Les logiciels de bureautique et de nombreux logiciels d'organisation de la vie étudiante (Outlook, Word, Excel, Notebook, etc.) sont en téléchargement gratuit pour les enseignant-e-s et les étudiant-e-s. Pour les obtenir, il suffit de se connecter à sa boîte mail de l'école à partir de l'adresse suivante:
http://portal.office.com

Un serveur pédagogique permet de sauvegarder des données et des travaux d'étudiant-e-s. Un serveur est dédié à la collecte des mémoires. Les responsables des ateliers techniques infographie et du LoAD peuvent renseigner les étudiant-e-s sur les procédures à suivre pour accéder à ces serveurs.

Responsable: Raphaël Devey
raphael.devey@campusartmediterranee.fr

Techniciens
Oualid Naji – chef d'équipe
oualid.naji@inseamm.fr

Achour Erbui
achour.erbui@inseamm.fr

Adresse de l'équipe:
support.informatique@inseamm.fr

Emprunter du matériel ou organiser un transport

Le service Exploitation du site constitue une ressource essentielle pour le bon déroulement des études à l'école. En complément, la régie technique de l'INSEAMM gère l'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs. Le service Exploitation du site, conjointement avec les moniteur-riche-s, accompagne les étudiant-e-s dans le transport des œuvres entre les ateliers et les salles d'exposition.

Il peut prendre en charge les transports pour les expositions extérieures s'inscrivant dans un projet pédagogique. Il accompagne également, tout comme les moniteur-riche-s peuvent le faire, les étudiant-e-s à la préparation des salles (salles d'exposition et ateliers) pour le passage des diplômes.

Enfin, il peut donner des conseils techniques aux étudiant-e-s pour leurs accrochages. Chaque été, le service procède au nettoyage de tous les ateliers de l'école et à leur aménagement mobilier avant la rentrée des étudiant-e-s. Les étudiant-e-s doivent prendre en compte les remarques qui leur sont faites et se conformer aux instructions qui leur sont données par les agents de la régie technique.

Service Exploitation du site
Marc Iglesias – responsable
marc.iglesias@beauxartsdemarseille.fr

Jean-Pierre Riofray
T 07 60 98 69 88
jean-pierre.riofray@beauxartsdemarseille.fr

Le Magasin de prêt

Outre les fonctions de délivrance des fongibles nécessaires à la réalisation de divers travaux, il comprend aussi le prêt des matériels (matériels audiovisuels, informatiques, électroportatif, outils, etc.). Les demandes de prêt de matériel doivent être faites au moins 24 heures à l'avance. Tout outillage ne peut être emprunté que pour la journée. Pendant les périodes de présentation des travaux, d'évaluation et de diplômes, les horaires peuvent être élargis pour permettre le bon déroulement des présentations.

Pour tout retrait, les étudiant-e-s doivent renseigner une « fiche de retrait de matériels et de fongibles » préalablement validée par un-e responsable du projet. Les différents fongibles fournis répondent uniquement à des demandes basiques pédagogiques. Pour l'ensemble des prêts de matériaux ou d'outils de l'école, que cela soit effectué au Magasin de prêt, depuis une base technique, ou des services technique ou monitorat: la carte d'étudiant-e ou une carte d'identité doit être remise au magasinier, assistant-e, professeur-e ou moniteur-riche et conservée pendant toute la durée du prêt.

Le matériel est dès lors placé sous la responsabilité de l'emprunteur-euse. Un état des lieux est effectué au retour du matériel, les détériorations éventuelles étant à la charge des emprunteur-euse-s ou de leur assurance en responsabilité civile (traitement effectué en lien avec l'administration et en particulier le service juridique). Les étudiant-e-s doivent se conformer aux conseils de bon usage qui leur sont donnés par les agent-e-s (magasiniers, assistant-e-s, professeur-e-s, moniteur-riche-s) de l'école.

Tout manquement du respect des règles (notamment retards, matériel endommagé, manque de prise en compte de conseils) établies ci-dessus peut entraîner un refus de prêt de la part des agent-e-s responsables (magasinier-ière-s, assistant-e-s, professeur-e-s, moniteur-riche-s) de l'école.

Horaires d'ouverture du Magasin de prêt
lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45

En période de présentations semestrielles,
ouvert jusqu'à 18h

Anthony Prossen – magasinier
T 04 91 82 83 39
anthony.prossen@beauxartsdemarseille.fr

Fabien Derbali – aide-magasinier
fabien.derbali@beauxartsdemarseille.fr

Bibliothèque art et design

S'approprier les ressources

La bibliothèque est un « atelier » d'études, un lieu de recherche et d'information sur l'histoire et l'actualité de l'art et du design, des sciences humaines et sociales, de la philosophie, des techniques et des médias. Espace de travail individuel et partagé, source d'imaginaire, ses collections sont en résonance avec les enseignements, la programmation artistique et culturelle de l'école et l'actualité des expositions. Une charte documentaire définit les modalités d'acquisition, de circulation et de conservation des ressources de la bibliothèque. Sa collection présente près de 37 500 ouvrages: monographies, écrits d'artistes, théories de l'art et du design, catalogues d'exposition, livres d'artistes, mémoires d'étudiant-e-s, ressources continues numériques et imprimées, revues historiques, DVD et plateforme de cinéma documentaire. Portail documentaire en accès libre et à distance: catalogue.esadmm.fr

Conserver et valoriser

La bibliothèque conserve et valorise les publications de l'école.

Collections patrimoniales

La bibliothèque dispose d'ouvrages rares et précieux à consulter sur place. Un carnet de bibliothèque hébergé par la plateforme Hypothèses vise à valoriser numériquement le fonds patrimonial de la bibliothèque: lapepите.hypotheses.org

Rencontrer

Des rendez-vous réguliers ont lieu à la bibliothèque autour de ses collections et des publications récentes de l'école, proposés par la bibliothèque, les étudiant-e-s et les enseignant-e-s.

Accompagner la recherche documentaire

Des premières enquêtes au DNA jusqu'à la réalisation du mémoire de DNSEP (voir Livret des enseignements), la bibliothèque accompagne les étudiant-e-s à chaque étape de leur parcours. Elle propose des séances collectives, en lien avec les enseignements pédagogiques, afin d'aider chacun-e à fabriquer sa propre méthodologie de recherche en s'appuyant sur les outils et ressources proposées (bases de données, portails documentaires, analyse critique des sources, veille éditoriale et informationnelle). Possibilité de rendez-vous individuel

Découvrir

La bibliothèque partage des revues de presse et des focus sur ses nouvelles acquisitions. Des tables documentaires et des bibliographies thématiques sont mises à disposition autour de la programmation artistique et culturelle, des enseignements de l'école et de l'actualité élargie des territoires.

Travailler en réseau

BEAR: Bibliothèques d'écoles d'art en réseau regroupe les bibliothèques des écoles d'art et de design françaises et de Monaco. Membre du réseau, la bibliothèque participe au dépouillement de revues spécialisées et signale les mémoires des étudiant-e-s sur la Base Spécialisée Art & Design: bsad.eu

Prêt entre bibliothèques (PEB) sous conditions

ABES: Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. Explorer les ressources des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche: sudoc.abes.fr

Habiter le territoire

Prêt par la bibliothèque du Cipm d'un fonds important de livres de poésie afin d'accompagner les activités de l'ARC Textes et Voix et de permettre aux étudiant-e-s des Beaux-arts de Marseille un accès privilégié à ce fonds. Centre international de poésie de Marseille: cipmarseille.fr/bibliotheque

Bibliothèque Universitaire de Sciences Aix-Marseille (Hexagone, Luminy): bu.univ-amu.fr

Centre de documentation du Frac Sud: fracsud.centredoc.fr

Bibliothèques de la Ville de Marseille et centres de documentation spécialisés: bmvr.marseille.fr

Se déplacer

La bibliothèque propose des visites ouvertes à toutes et à tous de fonds spécialisés à Marseille.

Services proposés

Photocopieur, scanner, postes de consultation internet, accès Wifi, salle de travail en groupe

Horaires

Lundi à jeudi de 9h à 18h
Vendredi de 9h à 17h

Nous contacter

T 04 91 82 83 45
bibliotheque@beauxartsdemarseille.fr
Instagram: [bibliobeauxartsmarseille](https://www.instagram.com/bibliobeauxartsmarseille)

Christine Mahdessian

responsable de la bibliothèque
T 07 64 74 08 31
christine.mahdessian@beauxartsdemarseille.fr

Bibliothécaires

Delphine Canton
delphine.canton@beauxartsdemarseille.fr

Solweig Cussac

solweig.cussac@beauxartsdemarseille.fr

Claire Ferrer

claire.ferrer@beauxartsdemarseille.fr

La récupérathèque des Beaux-Arts de Marseille: La Source

La récupérathèque des Beaux-Arts de Marseille est un projet d'initiative étudiante. C'est un espace physique et réflexif sur la circularité et le réemploi de matériaux, qui s'intègre aux pratiques créatives des étudiant-e-s. Il s'agit d'un enjeu contemporain majeur, qui a pour objectif à la fois de participer activement à la démarche de réutilisation des déchets, mais également de faciliter l'accès aux matériaux pour les étudiant-e-s.

La Source se matérialise en premier lieu par un espace de tri et de stockage des matériaux, qui fait également office de magasin. La logistique autour de la récupération, le transport et la gestion du lieu est collective et menée par une association d'étudiant-e-s, toutes disciplines et années confondues. Les matériaux peuvent être récupérés au sein de l'école ou à l'extérieur, auprès d'industries ou d'institutions culturelles notamment.

La Source se trouve en E7
(en dessous de l'atelier Métal)

Pour en savoir plus ou participer activement à la Récupérathèque, envoyer un mail à :

recuperathequelasource@beauxartsdemarseille.fr

Dispositifs pédagogiques

Faire un stage

Membre du réseau PAC (Provence Art Contemporain), association des structures d'arts visuels de la Métropole Aix-Marseille-Méditerranée, intégrée au Guide des lieux ressources pour la formation professionnelle, connectée avec des acteur·rice·s du champ des arts visuels et du design et en lien avec des acteur·rice·s économiques en France et à l'international, l'école reçoit et suscite de nombreuses propositions de stages professionnels qui concourent à la préparation de l'étudiant-e à sa vie future. Les stages permettent de se confronter aux différents secteurs d'activités professionnelles. Ils s'effectuent dans un contexte institutionnel, auprès d'artistes ou de designers, d'entreprises mais également d'artisan-e-s.

Modalités de stage

Pour qui ?

Les étudiant-e-s des années 2, 3 et M1
L'ensemble des étudiant-e-s durant les vacances scolaires

Quand ?

Les dates prévues du stage doivent le moins possible interférer avec les cours et l'encadrement pédagogique. Il est impossible d'effectuer un stage au terme du cursus après l'obtention du diplôme qui entraîne une perte du statut d'étudiant-e et donc l'impossibilité juridique de conventionner le stage. Le-la diplômé-e peut se rapprocher de la Mission Locale (avoir moins de 25 ans) ou de France Travail (ex Pôle Emploi) qui peuvent se porter garants du stage.

Le stage en 1^{er} cycle équivaut à 2 crédits

Le stage en 1^{er} cycle (effectué en année 2 ou 3) est un stage obligatoire, en France ou à l'étranger, de courte durée d'environ deux semaines qui peuvent se prolonger hors temps pédagogique (pendant les vacances). Il doit être réalisé entre le 1^{er} semestre de l'année 2 (S3) et le 1^{er} semestre de l'année 3 (S5).

Le stage en 2^e cycle équivaut à 4 crédits

Le stage en 2^e cycle est obligatoire pour les étudiant-e-s qui n'effectuent pas de mobilité internationale au 2^e semestre du cycle. Ce stage s'effectue au 2^e semestre du cycle et peut se faire en France ou à l'international. Il doit être d'une durée minimum d'un mois et pourra être prolongé de préférence hors temps pédagogique (vacances scolaires).

Procédure administrative du stage :

La demande de stage se fait auprès du service de la Professionnalisation:
suivi.stages@beauxartsdemarseille.fr

ou le service Relations internationales :
anne.boquien@beauxartsdemarseille.fr
si le stage est effectué à l'étranger.

La demande doit être obligatoirement validée par les coordinateur·rice·s ou les professeur·e·s référent·e·s. À la réception du formulaire de demande de stage, dans un délai de trois semaines minimum avant le début du stage, la convention sera transmise par le service afférent à l'étudiant-e et à l'organisme d'accueil.

La validation du stage

Les crédits de stage sont octroyés quand tous les documents de procédure de stage ont été rendus au service afférent:

- formulaire de demande de stage
- convention de stage
- rapport de stage
- fiche d'appréciation du/de la stagiaire par la structure d'accueil

Le rendu de tous ces documents est obligatoire.

Obtenir un soutien pour un projet en art ou design professionnalisant

La commission d'aide aux projets étudie deux fois par an les demandes de soutien déposées par les étudiant-e-s. Il s'agit d'initiatives individuelles ou collectives, pour lesquelles les étudiant-e-s sollicitent une aide financière (à hauteur d'une certaine somme) et/ou technique de l'école.

Ces projets sont diversifiés et concernent tous types de première implication de l'étudiant-e dans le monde artistique et culturel. Ils ne doivent pas concerner le travail lié au diplôme mais être extérieurs à l'école et soutenus par un lieu d'exposition ou autre institution.

Ils constituent souvent une expérience très formatrice pour les étudiant-e-s qui sont ainsi confronté-e-s à des procédures qui vont jalonner leur future carrière (montage de dossier, définition d'un budget, présentation orale du projet, etc.).

La commission est composée de la directrice des Beaux-Arts, de deux enseignant-e-s et du service Professionnalisation. Les dossiers sont rapportés par le service Professionnalisation et par l'étudiant-e lui-même. Dispositif en cours d'évolution.

Aide au diplôme DNSEP

Une somme forfaitaire est déterminée chaque année pour aider les étudiant-e-s à prendre en charge les dépenses liées à la production de leurs pièces pour les diplômes de DNSEP. Le montant de cette aide est communiqué en janvier aux étudiant-e-s.

Les outils pour se préparer à la vie professionnelle

Tout au long de son cursus, dès la 1^{re} année, l'étudiant-e rencontre différentes situations professionnelles qui le préparent à sa vie d'artiste ou de designer. Ces propositions sont rassemblées et articulées au sein d'un programme construit avec des partenaires professionnels de l'école.

Les dispositifs d'accompagnement:

- Cours, invitations de professionnel-le-s du réseau, modules professionnalisants et semaine de la professionnalisation (dates confirmées ultérieurement) sur l'environnement administratif des artistes et designers, la structuration du secteur artistique et du design, la constitution du dossier artistique, la recherche de financements, la réponse à un appel à commande ou résidences... (pour plus d'informations, voir le texte « le Parcours pro » au sein du chapitre « Unités d'enseignements » de ce livret, et le Livret des enseignements.)
- Accompagnement individuel sur rendez-vous uniquement sur les différents aspects du travail artistique: portfolios, aide à la rédaction de lettres de démarche, CV...

- La diffusion régulière d'annonces d'appels à concours, résidences, prix...
- La valorisation des travaux des étudiant-e-s sur les réseaux sociaux: Arts Ephémères, expositions, concours...

L'insertion professionnelle

Le service Professionnalisation reçoit régulièrement, de la part de ses partenaires économiques, sociaux ou culturels, des demandes qui sont proposées aux jeunes artistes et designers diplômé-e-s sortant de l'école.

Le service Professionnalisation les accompagne sur la réalisation de candidatures, la lecture des différentes offres (concours, commandes privées et publiques, etc.) tout en s'engageant à soumettre des projets rémunérés par les structures qui contactent l'école.

Enfin, le service Professionnalisation oriente sur les dispositifs existants et les ressources pour les résidences et appels à candidatures nationaux et internationaux en art et en design, en transversalité avec le service des Relations internationales: Programme Miramar miramarnetwork.art

Le service s'engage à accompagner les diplômé-e-s de l'école cinq ans après leur sortie.

Contact

suivi.stages@beauxartsdemarseille.fr

Service professionnalisation

professionnalisation@beauxartsdemarseille.fr
T 04 91 82 83 46

Étudier à l'international

Les étudiant-e-s en 1^{er} cycle (semestre 4) et en 2^e cycle (semestre 2) sont incité-e-s à faire un séjour d'études dans l'une des 52 universités ou écoles d'art et de design partenaires dans le monde. Des aides financières spécifiques (bourse de l'école, bourse Erasmus+, Bourse du Ministère, Aide de la Région Sud...) sont proposées. La durée des séjours d'études est d'un semestre maximum.

Le semestre de mobilité est obligatoirement le deuxième semestre de l'année universitaire.

Les étudiant-e-s peuvent également opter pour un stage dans une structure de leur choix à l'international ou pour un projet individuel (uniquement pour le 2^e cycle). La durée est de 2 mois minimum et de 1 semestre maximum.

L'étudiant-e est accompagné-e individuellement avant, pendant et après son expérience de mobilité par le service de la Stratégie internationale de l'école. Des temps d'information sont prévus pour présenter les dispositifs, les enjeux et les obligations qui découlent de ces séjours et aussi préciser la procédure de dépôt des dossiers de candidature.

Réunion d'information sur la mobilité internationale: vendredi 12 décembre 2025.

La commission Mobilité, présidée par la directrice et composée de la responsable de la stratégie internationale, de la personne en charge de la mobilité internationale, de la coordinatrice pédagogique des échanges internationaux et de professeur-e-s coordinateur-ice-s et d'un-e délégué-e de l'année concernée, entérinera le projet de l'étudiant-e lors d'un entretien oral avec lui/elle.

Cette commission aura lieu:

Année 1: le jeudi 21 mai 2026

Année 3: le vendredi 29 mai 2026 pour les départs au deuxième semestre 2025/2026.

Depuis 2017, le projet Européen Erasmus+ des Beaux-Arts de Marseille bénéficie du label « bonne pratique ».

Obtention des crédits lors des séjours d'études à l'étranger.

Avant départ, à la fin du semestre d'automne/hiver, l'étudiant-e fera la présentation semestrielle de ses travaux aux Beaux-Arts de Marseille pour finaliser l'obtention des crédits nécessaires à la validation de ce premier semestre. Si le nombre de crédits obtenus est insuffisant (moins de 24), le semestre 3 du premier cycle ou semestre 1 du deuxième cycle ne sera pas validé et l'étudiant-e, à l'issue de son séjour d'études à l'étranger, sera amené-e à redoubler son année, à condition que le redoublement soit validé par l'équipe pédagogique et la direction.

Les crédits du semestre d'échange sont attribués soit:

↳ par validation du semestre d'échange, lorsque l'école d'accueil transmet une fiche d'évaluation semestrielle (avec 30 crédits ECTS ou autre système de notation);

↳ pour les étudiant-e-s qui reviennent d'un séjour individuel, d'un stage ou avec moins de 24 crédits obtenus dans le cadre d'un séjour d'échange dans un établissement partenaire, l'obtention du semestre est conditionnée par la réussite de la présentation des travaux de semestre 4 du premier cycle ou 2 du deuxième cycle (au mois de juin) ainsi que la validation de l'ensemble des crédits établis au sein du contrat d'études signé avant le départ en mobilité.

Tandem international dans le cadre de Faire École – Luminy

Les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à devenir référent-e d'un-e étudiant-e international-e. Ce rôle consiste à entrer en contact avec un-e étudiant-e international-e pour l'aider avant son arrivée (conseil logement, sur le fonctionnement de l'école, sur la vie à Marseille, etc.) et lors de son séjour en échange (présentation de l'école, questions liées aux enseignements, intégration à la vie étudiante et extrascolaire, etc). Ce dispositif vise également à favoriser les échanges linguistiques pour préparer un projet de mobilité international.

Le réseau international des écoles partenaires

Établissements partenaires du programme Erasmus+:

Allemagne

Universität der Künste, Berlin
www.udk-berlin.de/startseite/

Weißensee Kunsthochschule Berlin
www.kh-berlin.de/

Hochschule für Kunst Brême
www.hfk-bremen.de

Hochschule für bildende Künste Hambourg
www.hfbk-hamburg.de

Akademie der Bildenden Künste München, Munich
www.adbk.de/

Staatliche Akademie der Bildenden Künste Stuttgart
<https://www.abk-stuttgart.de/>

Autriche

Kunstuniversität, Linz
www.kunstuni-linz.at/

Akademie der bildenden Künste Wien, Vienne
www.akbild.ac.at/en

Belgique

Karel de Grote-Hogeschool Antwerpen Anvers,
www.kdg.be

Académie royale des beaux-arts de Bruxelles,
www.arba-esa.be/fr/home.php

MAD Faculty Campus Hasselt
www.pxl-mad.be/en

École de Recherche Graphique, Bruxelles
<https://wiki.erg.be/m/>

Danemark

Billedkunstskolerne, Det Kongelige Danske Kunstakademi, Copenhagen
kunstakademiet.dk/en

Espagne

Universitat de Barcelona, Facultat de Belles Artes, Barcelona, www.ub.es

Escola Massana, Barcelona
www.escolamassana.es

Facultat de Belles Artes de Bilbao
www.ehu.eus/en/en-home

Facultat de Belles Arts de Valencia
www.bbba.upv.es/

Finlande

Finnish Academy of Fine Arts, Helsinki
www.kuva.fi/portal

Yrkeshögskolan Novia, Vaasa
www.novia.fi/novia-uas/

Grèce

Anotati Scholi Kalon Tehnon, Athènes
www.asfa.gr

Hongrie

Magyar Képzőművészeti Egyetem Budapest
www.mke.hu/

Moholy-Nagy Művészeti Egyetem, MOME,
Budapest: www.mome.hu/

Italie

Accademia di Belle Arti di Ravenna
www.accademiabellearti.ra.it

Accademia di Belle Arti di Bologna
www.ababo.it/ABA/

Accademia di belle Arti di Brera Milano
www.accademiadibrera.milano.it

Accademia di Belle Arti di Palermo
www.accademiadipalermo.it/

Accademia di Belle Arti di Venezia
www.accademiavenezia.it/

Pays-Bas

Willem de Kooning Academy, Rotterdam
www.wdka.nl/

Royal Academy of the Arts KABK, La Haye
www.kabk.nl

Pologne

Academy of Fine Arts in Gdańsk
www.asp.gda.pl

Portugal

Universidade de Belas Artes, Lisbonne
www.belasartes.ulisboa.pt/

République Tchèque

Vysoka Skola Umeleckoprumyslova, Prague
www.umprum.cz/

Établissements partenaires Hors Europe

Angleterre

Faculty of Art, Media and Design, Bristol
www.uwe.ac.uk

School of Fine Art, History of Art and Cultural
Studies University of Leeds
www.leeds.ac.uk/

Liverpool School of Art and Design, Liverpool
John Moores University, Liverpool
www.ljmu.ac.uk/

Camberwell College of Arts, London
www.arts.ac.uk/colleges/camberwell-college-of-arts

Arménie

Académie des Beaux-Arts d'État d'Erevan
www.yafa.am

Brésil

Escola de Belas Artes, EBA|UFRJ, Universidade
Federal do Rio de Janeiro
eba.ufrj.br/
Sous réserve de reconduction

Escola Superior de Desenho Industrial, ESDI,
Rio de Janeiro
www.esdi.uerj.br/

Canada

Université du Québec à Montréal, UQAM
www.uqam.ca

École d'Arts Visuels, Québec
www.ulaval.ca

Chine

Central Academy of Fine Arts, Pékin
www.cafa.edu.cn

Côte d'Ivoire

École Nationale des Beaux-arts d'Abidjan
www.insaac.edu.ci/index.php

Liban

Académie Libanaise des Beaux-Arts, Beyrouth,
https://alba.edu.lb/french/Accueil

Maroc

Institut National des Beaux-Arts de Tétouan,
www.inbart.org/

Mexique

Instituto Nacional de Bellas Artes y Literatura,
https://inba.gob.mx/inba/artesvisuales

Suisse

Hochschule für Gestaltung Kunst, Luzern
www.hslu.ch/de-ch/design-kunst/

Haute École d'Art et de Design, Genève
www.hesge.ch/head/

Zürcher Hochschule der Künste, Zürich,
www.zhdk.ch

F+F Schule für Kunst und design, Zurich
www.ffzh.ch

École de design et Haute école d'art du Valais,
Sierre
www.edhea.ch

Haute École des Arts de Berne, HKB, Berne
www.hkb.bfh.ch/fr/

Contacts

Anaïs Déléage
responsable de la Stratégie internationale
anais.deleage@beauxartsdemarseille.fr
T +33 (0)4 91 82 83 48

Anne Boquien
chargée de la mobilité internationale
anne.boquien@beauxartsdemarseille.fr
T +33 (0)4 91 82 83 51

Faire une année de césure

La césure correspond à une période durant laquelle un-e étudiant-e inscrit-e dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle. Cette période de césure intervient à l'initiative de l'étudiant-e et peut se dérouler, soit en autonomie, soit encadrée par un organisme d'accueil en France ou à l'étranger.

Organisation générale de la période de césure

La période de césure est uniquement ouverte aux étudiant-e-s régulièrement inscrit-e-s aux Beaux-Arts de Marseille en DNA (Diplôme National d'Art) ou en DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique).

Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique et peut prendre, différentes formes, sous réserve de l'accord de l'école des Beaux-Arts de Marseille :

Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant-e est inscrit-e :

- Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'international;
- Un engagement de service civique, en France ou à l'international qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen;
- Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-e-entrepreneur-euse.

Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure. La césure est possible entre la 2^e et la 3^e année ou entre la 3^e année et l'année

M1 (sous réserve d'obtention du DNA) et entre les années M1 et M2. La durée de césure ne peut être inférieure à celle d'une année universitaire.

La demande de césure est soumise à une commission au sein de l'établissement validée par la directrice des Beaux-Arts de Marseille, qui se prononce sur la qualité du projet et sur sa cohérence. Une convention est ensuite conclue avec l'étudiant-e.

Formalités administratives

Pour effectuer sa césure, l'étudiant-e doit être régulièrement inscrit-e aux Beaux-Arts de Marseille et s'acquitter des droits d'inscription aux Beaux-Arts de Marseille (selon l'arrêté annuel des tarifs d'inscription). L'étudiant-e devra s'acquitter de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) quelles que soient la durée et la forme de la période de césure. La convention de césure fixe les engagements respectifs de l'étudiant-e en césure et des Beaux-Arts de Marseille et doit être signée avant le début de la césure.

Modalités de mise en œuvre de la période de césure

L'étudiant-e souhaitant effectuer une période de césure doit soumettre son projet (nature, modalités de mise en œuvre, objectifs, etc.) selon la procédure fixée ci-après.

La césure est accordée sur la base des critères fixés et publiés dans les textes de l'établissement (règlement intérieur). Un formulaire de demande de césure ou dossier de candidature est à transmettre selon le calendrier de la campagne de césure au service pédagogique : cesure@beauxartsdemarseille.fr

L'étudiant-e sollicitant une période de césure doit présenter un dossier de demande de césure, en suivant les modalités fixées pour cette campagne de candidature en césure par les Beaux-Arts de Marseille.

Fin de la période de césure

À la fin de sa période de césure, l'étudiant-e réintègre le cursus dans lequel iel était inscrit-e, selon les modalités précisées dans sa convention de césure. Les compétences acquises durant la césure sont indiquées dans le supplément au diplôme si l'expérience acquise est en lien direct avec la formation d'origine ou créditées s'il s'agit d'un stage en lien avec leur cursus

Étudier avec PiSourd-e

Désignée en 2005 « site pilote » par le ministère de la Culture, l'école met en application des modalités particulières d'accompagnement et d'accueil d'étudiant-e-s sourd-e-s et malentendant-e-s. Le programme comprend des actions pédagogiques et artistiques* rassemblées dans PiLAB CRÉATION, et des dispositifs spécifiques permettant l'accès des étudiant-e-s sourd-e-s aux études d'art et de design. L'objectif général est de construire des pistes de réflexions artistiques, linguistiques et sociales, conditions véritables d'une mixité culturelle sourde et entendante.

* voir les pages Atelier des langues et le projet Pi'Signaire dans le livret des enseignements.

Le programme de PiLAB CRÉATION est à consulter dans le *Livret des enseignements*.

Interprétariat français/LSF

Le bon fonctionnement de l'interprétariat nécessite une collaboration de toutes les acteur-ric-e-s (enseignant-e-s, chargées de suivi pédagogique) et demande aux étudiant-e-s une consultation régulière du planning de réservation des interprètes et une bonne vérification des événements qui y sont enregistrés.

Les cours théoriques, les ARC et les CPI, ainsi que les conférences sont en situation d'interprétariat dans la mesure des disponibilités des interprètes et de la faisabilité budgétaire. La présence et la réservation d'interprètes pour les entretiens et les rendez-vous particuliers s'organise en revanche

au cas par cas, à la demande. L'interprète doit, dès que cela est possible, connaître à l'avance le contenu des interventions, cours, entretiens, réunions, conférences... Il est donc souhaitable de lui faire parvenir un document, résumé ou intégral, ainsi qu'une liste des termes spécialisés qui seront utilisés, et ce, plusieurs jours à l'avance.

Un planning de réservation d'interprètes est en ligne sur l'ENT. Il contient les informations du calendrier universitaire général (cours et obligations d'études, dates d'examen) ainsi que les événements et rendez-vous particuliers.

Il doit être vérifié par les étudiant-e-s chaque semaine en fonction des modifications signalées par les bureaux de suivi pédagogique et les enseignant-e-s.

Les étudiant-e-s sourd-e-s et malentendant-e-s bénéficient d'un temps majoré aux concours, évaluations et examens, qui correspond au tiers de la durée de l'épreuve.

Prises de notes des cours et conférences

Les preneur-euse-s de notes sont recruté-e-s à la rentrée parmi les étudiant-e-s entendant-e-s volontaires inscrit-e-s dans les mêmes cours que les étudiant-e-s sourd-e-s. Ils assistent aux cours et transcrivent les informations afin que toutes les étudiant-e-s puissent travailler sur le même contenu. Les notes sont déposées sur l'ENT et sont destinées aux étudiant-e-s sourd-e-s et malentendant-e-s mais également aux étudiant-e-s qui en auront formulé la demande sur justificatif.

Réunions pédagogiques et suivi

Ces réunions régulières ont lieu tous les mois et demi environ. Elles permettent de faire le point avec les étudiant-e-s sourd-e-s sur l'organisation générale mais aussi sur le suivi de chacun-e. Ces réunions sont ouvertes à toutes les enseignant-e-s.

Elles sont obligatoires pour toutes les étudiant-e-s sourd-e-s et malentendant-e-s.

Cours de Langue des signes française

Toutes les étudiant-e-s intéressé-e-s par le cours de Langue des Signes Française (LSF) peuvent se présenter à la séance de sensibilisation qui a lieu à la rentrée. Un groupe de 12 étudiant-e-s est sélectionné à l'issue de celle-ci, sur remise d'une lettre de motivation.

contact.pisourde@beauxartsdemarseille.fr

Coordination: franca.trovato@beauxartsdemarseille.fr

Monitorat: monitorat.pisourde@beauxartsdemarseille.fr

Administratif: ludovica.matarozzo@beauxartsdemarseille.fr

Pour toute demande de réservation d'interprète ou de modification de planning de réservation: reservations.interpretes@beauxartsdemarseille.fr

Pour envoyer tout document aux interprètes plusieurs jours avant leur intervention (texte résumé ou intégral, ainsi qu'une liste des termes et noms propres qui seront utilisés):

interpretes.pisourde@beauxartsdemarseille.fr

NB: des cours peuvent être mutualisés toutes années confondues, en fonction des disponibilités d'interprètes et de la faisabilité budgétaire.

Dispositifs vie et initiatives étudiantes

La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

La CVEC, contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), est une contribution financière obligatoire due par les étudiant-e-s et collectée par les Crous. Elle permet de financer des projets variés liés à la vie de campus et à l'amélioration des conditions de vie et d'étude.

La CVEC doit permettre:

- d'accéder plus facilement aux soins sur le campus et de rénover la politique de prévention ;
- de favoriser l'accompagnement social ;
- de soutenir les initiatives des étudiant-e-s et de leurs associations ;
- de développer la pratique sportive sur les campus ;
- de faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiant-e-s.

Actions financées par la CVEC à l'école

Voici quelques exemples de projets mis en place par l'école et financés grâce à la CVEC depuis sa création.

Santé

- Ateliers bien-être (sophrologie)
- Mise en place de distributeurs de protections périodiques gratuites et atelier couture de serviettes lavables pour lutter contre la précarité menstruelle
- Sensibilisation et prévention sur les IST, MST, sexualité, moyens de contraception et dépistage

Accueil

- Installation d'assises dans les ateliers pour des espaces de convivialité
- Journée ou voyage d'intégration

Transition écologique

- Ateliers participatifs et collaboratifs aux jardins potagers
- Workshops avec la Réserve des Arts sur l'économie circulaire

Culture

- Financement d'actions associatives étudiantes et programmations artistiques (sorties proposées en collaboration avec le service programmation dans les théâtres)

Pour bénéficier des actions financées par la CVEC

Les étudiant·e·s inscrit·e·s à l'école, s'acquittent de la CVEC, et bénéficient des actions décidées par la commission CVEC de l'école. En effet, deux fois par an se réunit la commission CVEC composée des:

- étudiant·e·s de l'école (représenté·e·s à 50% minimum)
- services administratifs concernés: vie étudiante, direction, service financier (représentés à 50%)

Cette commission a pour rôle d'arbitrer les propositions et initiatives étudiantes pour une année universitaire.

La commission établit un programme d'actions CVEC en fonction des budgets, après études des appels à projets et sera ensuite voté au Conseil d'Administration. Toutes les étudiant·e·s ou les associations étudiantes peuvent proposer leurs idées, dans le but de financer des projets grâce à la CVEC. Les appels à projet sont lancés en début d'année universitaire. Un calendrier sera communiqué aux étudiant·e·s à partir de la rentrée avec les dates des commissions du premier et deuxième semestre, la période de candidatures pour déposer et répondre aux appels à projet ainsi que les résultats. Ces initiatives étudiantes peuvent être mises en œuvre à la fois par les services de l'école, par les associations, ou par les étudiant·e·s eux-mêmes

S'engager dans une association au sein de l'école

Les étudiant·e·s sont encouragé·e·s à développer des associations au sein de l'école, et peuvent bénéficier de soutien pour les activités qu'ils mettent en œuvre. L'association étudiante Kaedes est active et continue à évoluer. Les informations plus précises de la part des étudiant·e·s adhérent·e·s seront communiquées à la rentrée.

kaedes@beauxartsdemarseille.fr

Organiser une manifestation dans l'école

Les initiatives étudiantes sont encouragées à l'école. Qu'il s'agisse d'organiser un concert, une soirée, une exposition ou toute autre manifestation, une demande doit être adressée aux services des enseignements, de la recherche et de la vie étudiante, précisant la date prévue et le contenu de l'événement. Toute manifestation (exposition, concert...), notamment si elle accueille du public extérieur à l'école doit :

- être autorisée par la direction générale
- respecter les règles sanitaires en vigueur et les règles hygiène et sécurité être autorisée par les administrations extérieures compétentes en amont comme la Préfecture de Marseille (délai de 3 mois minimum)

Contact

Aure de Thieulloy – coordinatrice de la vie étudiante et de l'égalité des chances
aure.de-thieulloy@beauxartsdemarseille.fr

Toutes les questions d'ordre organisationnel et de sécurité doivent être abordées avec

Marc Iglésias
responsable du service Exploitation du site
marc.iglesias@beauxartsdemarseille.fr

Jean-Pierre Riofray
adjoint au responsable d'exploitation du site
jean-pierre.riofray@beauxartsdemarseille.fr

Pierre Casanova – chargé de la coordination des mesures de sécurité et de gestion des risques: pierre.casanova@inseamm.fr

Faire connaître par l'affichage

Le règlement intérieur indique la bonne pratique de l'affichage: "L'école met des panneaux d'affichage à la disposition des étudiant·e·s*. Dans le respect de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, la distribution de tracts ou de tout document par les étudiant·e·s et les personnels est autorisée au sein de l'école sous conditions. La distribution de tracts ou de tout document (notamment à caractère commercial) par une personne extérieure à l'école ou pour son compte est interdite. Affichages et distributions doivent: ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles à l'ordre public, ne pas porter atteinte au fonctionnement et aux principes du service public, ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'école, être respectueux de l'environnement. Toute personne est responsable du contenu des documents qu'elle distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur·rice sans confusion possible avec l'école."

*panneaux indiqués "affichage libre"

La vie étudiante

Déjeuner à l'école

La Cafette de Coco – restauration à petits prix, choix végétarien et sans gluten, choix de menus, une cuisine simple, réconfortante, faite maison. La cafétéria sera ouverte tous les jours de 8h30 à 14h30, et ouverte à vos propositions (les horaires peuvent varier selon la fréquentation). Sur le Campus, retrouvez sur le parking des foodtrucks – type snack, la cafétéria de l'Hexagone et le restaurant universitaire du CROUS. La carte d'étudiant-e ou, à défaut, le certificat de scolarité, permet d'avoir accès aux repas à prix réduit servis par le CROUS.

Infos pratiques RU Luminy:
www.crous-aix-marseille.fr/restaurant/ru-luminy-3/

Au rez-de-chaussée du bâtiment principal des Beaux-Arts de Marseille, vous trouverez des espaces ouverts à toutes : un hall d'entrée, une salle intérieure et un patio central meublé de tables et assises où chacun-e peut s'installer pour manger, travailler, se poser. Vous pouvez apporter votre déjeuner, des micro-ondes sont à votre disposition ainsi qu'une fontaine d'eau.

Obtenir une aide sociale par le CROUS

Le CROUS a pour mission d'améliorer les conditions de vie des étudiant-e-s au quotidien. Ses actions touchent les services de proximité de la vie étudiante : aides financières, accompagnement social, logement, restauration, emploi, vie de campus. Son action est notamment financée par la Contribution vie étudiante et vie de campus (CVEC) acquittée par toutes les étudiant-e-s.

Les bourses sur critères sociaux

La demande de bourse sur critères sociaux se fait via une procédure unique appelée dossier social étudiant (DSE) qui comprend : une demande en ligne, un dossier unique et plusieurs vœux formulés dans une ou plusieurs académies. L'adresse pour effectuer la demande est : messervices.etudiant.gouv.fr

Attention, la demande doit être faite entre le 15 janvier et le 31 mai de l'année universitaire n-1. Pour les autres demandes effectuées jusqu'au 31 décembre, il n'y aura pas de rétroactivité du versement de la bourse à partir du mois de septembre.

Les demandes en cours pour lesquelles les étudiant-e-s n'auront pas transmis les documents demandés avant le 31 octobre perdront le bénéfice de la bourse pour les mois de septembre et d'octobre.

La bourse est versée sur 10 mois sauf situations particulières définies par la circulaire en vigueur qui prévoit un versement sur douze mois.

Le Crous envoie par mail un accusé de réception du DSE. Puis, sous 48h, le Crous envoie par mail la liste des documents à insérer dans le DSE.

Dès lors que tous les documents sollicités sont fournis, le Crous traite le DSE et adresse par mail une notification d'attribution conditionnelle de bourse. Cette notification est à présenter impérativement au service des *Enseignements*. Une fois que le service de la scolarité a enregistré l'étudiant-e comme étant boursier-ière, le Crous adresse par mail une notification de bourse définitive à l'étudiant-e (qu'il conserve).

Le versement de la bourse est soumis à une condition d'assiduité. La bourse est versée en dix mensualités par virement bancaire sur le compte bancaire de l'étudiant-e.

Les autres aides proposées par le CROUS

Une *Aide spécifique allocation annuelle* est réservée aux étudiant-e-s éligibles à la bourse sur critères sociaux, en situation d'autonomie et d'indépendance avérée, en rupture familiale avec les deux parents, pour une reprise d'études au-delà de 28 ans. Cette aide est non cumulable avec la bourse sur critères sociaux.

Une *Aide sociale spécifique ponctuelle* est destinée aux étudiant-e-s qui rencontrent momentanément de graves difficultés.

Les étudiant-e-s en situation de précarité et non boursier-ière-s peuvent bénéficier des repas à 1 € en restaurants universitaires. La demande s'effectue en ligne.

Une aide à la mobilité *Parcoursup* est octroyée aux lycéen-ne-s boursier-ière-s 2024/2025 qui changent d'académie pour entrer dans l'enseignement supérieur, via *Parcoursup*. Les lycéen-ne-s boursier-ière-s peuvent demander cette aide sur amp.etudiant.gouv.fr à partir du 1^{er} juin 2025 et jusqu'au 15 janvier 2026.

Renseignements

www.etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant

Prendre rendez-vous avec le CROUS
présentiel ou téléphonique via la plateforme de RDV: Axel Menon – assistant social
//mesrdv.lescrous.fr/fr

Les étudiant-e-s sont reçu-e-s en présentiel dans les locaux du CLOUS (Centre local des œuvres universitaires et scolaires) : campus de la faculté St Charles, 3 place Victor Hugo, 13003 Marseille, sur rendez-vous les mercredis, jeudis et vendredis. Les lundis les rendez-vous sont téléphoniques.

Pour prendre rendez-vous par mail:
service.social@crous-aix-marseille.fr

en indiquant votre nom, date de naissance, établissement d'inscription, cursus et filière, vos coordonnées téléphoniques et le motif de votre demande.

La permanence téléphonique du secrétariat
du service social, tous les jours de
13h45 à 16h45 – T 04 42 900 800

Obtenir une aide au logement

Les logements gérés par le Crous sont affectés en priorité aux étudiant·e·s boursier·ière·s.

Une partie des logements est affectée aux étudiant·e·s internationaux·ales à partir du niveau Master. Le dispositif Visale est une solution d'action logement pour toutes les étudiant·e·s pour une caution 100 % gratuite.

La démarche s'effectue en ligne sur: visale.fr
La demande d'allocation logement s'effectue en ligne sur le site: caf.fr

Elle doit être effectuée dès l'entrée dans le logement (ouverture du droit le mois suivant la demande). Le dispositif Visale (anciennement appelé clé locative étudiante du CROUS-Lokaviz) porté par Action Logement, prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de la part du/de la locataire.

Dans la limite d'un loyer de 1300 euros par mois (600 euros pour les étudiant·e·s ou les jeunes de 30 ans ou plus en alternance, lorsqu'ils ne justifient pas de leurs ressources).

Ainsi donc cette dernière renforce le dossier du/de la candidat·e locataire, le·la couvre pendant 3 ans en cas de difficulté du paiement de son loyer. L'aide est cumulable avec le dispositif Loca Pass d'Action Logement sous forme de prêt sans intérêt ni frais de dossier à un·e locataire pour financer le dépôt de garantie exigé par le·la propriétaire à l'entrée dans les lieux.

Pour toute question concernant la bourse
de 11h à 19h
T 09 72 59 65 13

Accueil également au CROUS,
de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h15

Pour toute question concernant le logement,
de 10h à 16h
T 04 42 900 800

Pour toute question, possibilité d'utiliser
la messagerie sur le site:
[messerviceetudiants.gouv.fr/](mailto:messerviceetudiants.gouv.fr)
Rubrique > Assistance

En cas d'urgence sociale
service.social@crous-aix-marseille.fr

Trouver un logement

Rejoindre une colocation:
<https://afev.org/engagement/trouver-colocation-solidaire>

Centrale logement étudiant
chez un particulier:www.lokaviz.fr/

Résidences universitaires du CROUS:
www.crous-aix-marseille.fr/se-loger/

Sortie d'Amphi
www.sortiedamphi.fr/logement-etudiant.html

La Carte des Colocs
www.lacartedescolocs.fr/

Santé – Médecine préventive

L'école est conventionnée avec le service universitaire de Santé Étudiante de l'Aix-Marseille Université (SSE-AMU). Les étudiant·e·s bénéficient d'une visite médicale durant l'année universitaire. Le bureau accueille les étudiant·e·s pour toute question relative à la prévention.

Toute demande d'aménagement devra être accompagnée d'un certificat médical émanant de ce service de médecine universitaire à transmettre à:

linda.chevallier@beauxartsdemarseille.fr

Le bureau du service de santé universitaire
de Luminy se situe au rez de chaussée du Resto U

Casse 905, 163 avenue de Luminy,
13288 Marseille Cedex 9
T 04 13 94 24 58
sse-luminy@univ-amu.fr

Rejoindre le Bonus théâtre

Un partenariat école des Beaux-Arts de Marseille/ Association Déviation/AMU permet de proposer des ateliers théâtre gratuits aux étudiant·e·s des Beaux-Arts. L'école accueille dans son amphithéâtre les Ateliers Théâtre tous les jeudis à 18h.

Le premier semestre est dédié à l'exploration large et ludique de la pratique théâtrale à travers de très nombreux jeux, improvisations et exercices de théâtre. Le semestre 1 se termine par une première représentation des travaux en cours.

Au second semestre, le groupe devient une véritable troupe et crée un spectacle adapté à ses spécificités. Cette création implique aussi bien le jeu que la régie, la musique, la création des décors et des accessoires, etc. Le spectacle est présenté plusieurs fois en public à la fin du semestre. Un important fonds de costumes et d'accessoires est mis à disposition.

L'association *Déviation* souhaite poursuivre l'élan de la précédente structure (Panama Théâtre) qui avait participé à plusieurs festivals de théâtre

étudiant en France et en Europe.
Les ateliers sont dirigés par Océane Rodrigues,
metteuse en scène et comédienne.

Première séance (et inscriptions):
jeudi 2 octobre à 18h pour les étudiant·e·s
des Beaux-Arts de Marseille. Les cours ont
lieu le jeudi de 18h, dans l'amphithéâtre
des Beaux-Arts.

Contact: Oceane Rodrigues
oceane.rodrigues14@hotmail.com
T 06 06 40 17 27
Inscriptions aux ateliers:
oceane.rodrigues14@hotmail.com
Facebook: Association Déviation

La pratique musicale et les projets avec le Conservatoire Pierre Barbizet

L'école des Beaux-Arts de Marseille,
le Conservatoire Pierre Barbizet et l'Institut de
formation artistique Marseille Méditerranée
(IFAMM) sont des établissements de Campus art
Méditerranée. Cette structuration permet la mise
en place de projets communs. Si les champs de la
musique et du son vous intéressent, vous pouvez
contacter le groupe de suivi qui coordonne ces
actions.

Coordination de la réflexion pratiques musicales »
aux Beaux-Arts: Inge Linder Gaillard et Maxime
Guitton Lisa Duroux (professeure).

Coordination des relations entre le Conservatoire
et les Beaux-Arts: projets des étudiant·e·s,
demandes spécifiques de collaboration,
participation aux workshops croisés :

Béatrice Simonet – directrice de l'IFAMM
beatrice.simonet@inseamm.fr

Garance Pichet – chargée de production
garance.pichet@ifamm.fr

Égalité des chances et soutien inter-étudiant·e·s

Depuis 2017, l'école des Beaux-Arts de Marseille
est partenaire du programme Égalité des Chances
en école d'art et de design.

Ce programme, piloté par la Fondation Culture
et Diversité, accompagne les lycéen·ne·s issu·e·s
d'établissements de l'éducation prioritaire dans
l'accès aux arts et à la culture et plus précisément
aux grandes Écoles de la Culture. Destiné aux
jeunes issu·e·s de milieux modestes, le dispositif
concerne les différents domaines de la culture
(patrimoine, cinéma, art et design, spectacle
vivant, journalisme et mode). Il est encadré par
une convention qui lie les écoles d'art et les lycées
prioritaires.

L'école des Beaux-Arts de Marseille a tissé dans
le cadre de ce programme des liens privilégiés
avec deux lycées du territoire: Antoine de Saint
Exupéry et Denis Diderot. Chaque année, des
séances d'information y sont ainsi organisées
pour faire découvrir les formations en école
d'art et de design aux lycéen·ne·s de première
et terminale ayant suivi des enseignements
artistiques. Les élèves les plus motivé·e·s viennent
ensuite visiter l'école et réaliser un atelier pratique
et visiter l'exposition des jeunes diplômés.

Un stage d'immersion d'une semaine est
organisé dans une des écoles partenaires
avec un programme de visites culturelles, de
rencontres d'artistes et d'initiations plastiques
permettant aux 30 jeunes sélectionné·e·s de
découvrir et de faire mûrir leur choix d'entrer en
école d'art et de design. À la suite de ce stage, le
programme propose un accompagnement, une
aide au logement et des bourses pour passer
les concours d'entrée et tout au long de leurs
études dans une école d'art publique membre de
l'Association nationale des écoles supérieures
d'art et de design (ANdÉA).

Pour en savoir plus ou devenir un·e étudiant·e
référént·e du programme (participation aux
accueils à l'école, accompagnement des visites
dans les lycées, tutorat auprès des élèves ...).

Contact: Aure de Thieulloy
Coordinatrice de la vie étudiante
et de l'égalité des chances
aure.de-thieulloy@beauxartsdemarseille.fr

Les Cordées de la réussite

Le programme *Cordées de la réussite*, appelé
Élan artistique, est un partenariat constitué entre
l'enseignement secondaire (Collège en attente
et Lycée Denis Diderot) du réseau l'Étoile et de
l'enseignement supérieur (les Beaux-Arts de
Marseille) qui se traduit par un ensemble d'actions
d'accompagnement mises en œuvre dans les
collèges et lycées « encordés » en faveur des
élèves volontaires. Les objectifs de ces actions
sont:

- L'aide à la construction du parcours
d'orientation
- L'ouverture sociale et culturelle
- L'approfondissement des compétences
- Le renforcement de la relation avec les familles
- Et le développement du partenariat et tutorat

Les établissements sources sont implantés
sur le réseau *Étoile* avec comme particularités:
un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) et de
fortes inégalités. Sont représentés dans ces
établissements les 3 filières: technologique,
générale et professionnelle.

L'option et la spécialité arts plastiques sont également présentes. Les étudiant-e-s qui interviennent dans le cadre d'une *Cordée de la réussite*, appelés tuteur-ric-e-s, contribuent à motiver et à éclairer les collégien-ne-s et lycéen-ne-s dans leur parcours d'orientation.

Concrètement, les tuteur-ric-e-s pourront : développer un tutorat auprès d'un ou plusieurs élèves, animer des visites de l'école et des visites de lieux culturels, animer des ateliers thématiques.

Les étudiant-e-s se verront valorisé-e-s par leur engagement dans le cadre de *Faire École* par l'attribution d'ECTS, au même titre que le programme *Égalité des chances*.
Plus d'informations auprès de :

Aure de Thieulloy – Coordinatrice de la vie étudiante et de l'égalité des chances
aure.de-thieulloy@beauxartsdemarseille.fr

Mission égalité

Lutter contre les discriminations

L'école est résolument engagée dans la lutte contre toute forme de discrimination. Dans ce cadre, l'égalité femme/homme est une priorité, mais aussi la lutte contre les 25 critères de discrimination. Une conseillère de prévention, Linda Chevallier, coordonne le dispositif de prévention et de médiation mis en place par l'école. Elle mène également des actions tout au long de l'année accompagnée par des acteur-ric-e-s locaux-ales et met en place des sensibilisations et des formations. Que vous soyez étudiant-e ou salarié-e, si vous estimez être victime ou témoin d'une forme de discrimination ou de violences et harcèlements à caractères sexuels et sexistes, la Mission égalité est à votre disposition pour recueillir votre parole, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches en toute bienveillance et confidentialité.

Contact mail pour effectuer un signalement :
mission.egalite@inseamm.fr

Les étudiant-e-s peuvent également choisir de contacter la cellule de signalement du ministère de la Culture par téléphone au

0801 90 59 10 (numéro vert)
du lundi au vendredi de 9h à 13h ou par mail
signalement-culture@conceptrse.fr

En tant que référente *Lutte contre les discriminations*, Linda Chevallier est aussi à votre écoute pour toute proposition d'intervention ou de thématiques que vous souhaiteriez aborder dans le cadre d'actions de prévention ou de sensibilisation aux discriminations et de la lutte contre les Violences et harcèlements sexuels et sexistes (VHSS).

Prévention du mégenrage, extrait du guide de l'association Transat à destination des personnes cis : "Pour savoir comment appeler correctement

une personne, vous pouvez être attentif. ve à comment cette personne se désigne elle-même en termes de marqueurs de genre (utilise-t-elle le masculin ou le féminin?), ou alors lui demander directement. Ne supposez jamais qu'une personne va employer tel ou tel pronom ou civilité (madame / monsieur / autre) en fonction de son apparence ou de son comportement. Les personnes trans peuvent avoir toutes sortes d'apparences ou de comportements, cela n'a aucun rapport avec leur identité, et ne les rend pas plus ou moins légitimes à être qui elles sont. En conséquence de cela, le plus simple est d'éviter d'utiliser les mots « madame » et « monsieur » lorsque ce n'est pas nécessaire et face aux personnes que vous ne connaissez pas, au profit de tournures non genrées. Il n'est pas grave de se tromper sur un pronom ou un accord (mégenrer) si c'est involontaire. Excusez-vous immédiatement et ne faites pas comme si de rien n'était. La personne peut tout à fait comprendre que vous la mégenriez par habitude ou par inattention, et ne vous en voudra pas si vous vous rectifiez immédiatement et si vous faites des efforts pour que cela ne se produise plus à l'avenir. Elle aura par contre souvent beaucoup de mal à vous corriger sur le moment ou à vous en parler d'elle-même, car même si être mégenré-e est très blessant, la personne aura tendance à prendre sur elle et à ne rien dire car elle le fait déjà souvent dans sa vie de tous les jours. Vous seul-e pouvez améliorer la situation en vous corrigeant. »

Handicap

L'école continue de se mobiliser pour faire des Beaux-Arts de Marseille un endroit plus inclusif. Ainsi, les équipes sont attentives aux spécificités de chacun-e. Pour toute question ou besoin d'aménagement personnalisé concernant votre handicap ou votre état de santé, veuillez contacter :

Linda Chevallier – Référente handicap
T 07 64 74 08 36
linda.chevallier@beauxartsdemarseille.fr

Toute demande d'aménagement devra être accompagnée d'un certificat médical émanant du service de la médecine universitaire (ou à défaut tout médecin agréé par la CDAPH*).

La prise de rendez-vous se fait par mail avec pour objet : « demande d'aménagement sans visite préventive » à l'adresse : sse-luminy@univ-amu.fr en un seul envoi et en PDF avec :

- tous documents relatifs à la pathologie
- Précédents aménagements (lycée ou autres)
- Documents MDPH** (selon les cas)

*Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

** Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

Soutien psychologique

Une psychologue est à l'écoute en cas de souffrance psychologique. Elle reçoit individuellement et gratuitement les étudiant·e·s qui l'auront sollicitée pour un rendez-vous. La confidentialité des prises de rendez-vous et des échanges est bien entendu totalement garantie. Pour toute information complémentaire, vous pouvez écrire directement à

Pascaline Bonnet
Psychologue
pascaline.bonnet@caramail.fr

TutorArt&Design inter-étudiant·e·s Beaux-Arts de Marseille

Pour la troisième année consécutive, le programme TutorArt&Design inter-étudiant·e·s se poursuit grâce à une allocation spéciale du ministère de la Culture, il s'agit donc d'un travail rémunéré. Plusieurs étudiant·e·s tuteur·rice·s pourront proposer un tutorat auprès d'autres étudiant·e·s, appelés tutoré·e·s.

Ces tutorats sont concentrés auprès des nouveaux·elles étudiant·e·s, en début ou en cours de cursus, et en échange ainsi qu'à toutes celles·ceux qui expriment un besoin.

Les formes du tutorat sont multiples et variées: aide à la méthodologie et à l'organisation de travail, aide à l'écriture, soutien aux langues, aide au projet et appui technique, soutien à l'intégration dans l'école ou sur le campus.

Chaque tuteur·rice sera chargé·e d'un·e ou deux étudiant·e·s et pourra les retrouver de manière hebdomadaire (individuellement pendant 2 heures chacun·e). Ce dispositif a pour objectif d'aider les étudiant·e·s ayant besoin d'un accompagnement pédagogique supplémentaire et permet également d'offrir une opportunité professionnalisante tout en participant à la lutte contre la précarité étudiante.

Plus d'informations début octobre pour la présentation et la mise en route du programme.

Contact: Aure de Thieulloy
Coordinatrice de la vie étudiante
et de l'égalité des chances
aure.de-thieulloy@beauxartsdemarseille.fr

Partenariats et transition écologique

Campus art Méditerranée souhaite s'inscrire dans une démarche sociétale plus impliquée et responsable, qui valorise le site du parc national des Calanques et son écosystème. C'est pourquoi l'école a mis en place des partenariats avec des artistes-travailleur·euse·s, acteur·rice·s de la biodiversité. L'école travaille aussi pour

une meilleure gestion des déchets, la mise en œuvre d'une économie interne circulaire (récupérathèque...) et d'autres projets à venir. Moniteur en charge des bonnes pratiques et de la transition écologique 2025/2026:

Baptiste Mauriat
baptiste.mauriat@beauxartsdemarseille.fr

La Réserve des arts

La Réserve des arts collecte et valorise les matériaux du secteur culturel issus d'expositions, de scénographies, de défilés ou d'événements, pour les mettre à disposition des créateur·rice·s d'aujourd'hui et de demain, à prix solidaires.

À titre indicatif, les matériaux sont entre 2 et 10 fois moins chers que les prix du marché.

La Réserve des arts entend ainsi réduire l'impact écologique du secteur culturel en favorisant l'économie circulaire. L'école adhère à *La Réserve des arts* via son « Club des écoles » et prend en charge une partie de l'adhésion individuelle: chaque étudiant·e paye 1 € au lieu de 8 € pour l'adhésion individuelle à l'année. Cette année, des sensibilisations seront proposées par *La Réserve des arts* au sein de l'école.

La Réserve des arts: la grande halle,
10-12 impasse du pétrole, 13015 Marseille
www.lareservedesarts.org/
contact@lareservedesarts.org

Les jardins des Beaux-Arts

Jardin Fruchau (fruitier en provençal), jardin potager partagé et le jardin tinctorial.

Le jardin Fruchau: Fruchau signifie fruitier en provençal. Le fruit est devenu emblématique de cet endroit lorsque les diplômées Lily Barotte et Laurence Merle y ont planté des arbres. Le jardin est situé à l'entrée de l'école, à côté de la loge des gardien·ne·s. Il est significativement investi par des étudiant·e·s volontaires depuis 2023. Libre à chacun·e de proposer et porter de nouveaux projets, gestes et idées. Plus d'informations sur: jardin-fruchau.blog4ever.com

Le jardin tinctorial: en mars 2022, l'école a lancé un jardin de plantes tinctoriales en collaboration avec l'association Les tinctoriales, et La société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches-du-Rhône. Cette collaboration a permis la mise en place d'un projet de mise en culture de plantes tinctoriales odorantes sur une parcelle des Beaux-Arts de Marseille. Un jardin potager partagé est également à disposition de toutes.

Pour en savoir plus ou participer activement à ce projet, contacter:

Valérie Langlais – Service Qualité de vie et des conditions de travail:
valerie.langlais@campusartmediterranee.fr

Les ruches des Beaux-Arts

Le site de Luminy accueille une vingtaine de ruches de l'artiste et apiculteur Jean-Charles Bureau, diplômé des Beaux-Arts de Paris. Les ruches sont sur une parcelle située au bout du parking, à l'orée du chemin qui remonte sur la gauche, après l'ancienne école d'architecture; elles sont à plus de 20 mètres des bâtiments. Il est prudent de rester à plus de 3 mètres des ruches. Des panneaux de bois le long du chemin signalent leur présence. L'entretien des ruches se fait environ une fois par mois ; vous pouvez échanger avec l'apiculteur lors de sa venue et suivre le processus du travail. Des vareuses en stock permettent une visite dans des conditions de sécurité optimales.

Contacts

www.jean-charlesbureau.com
Instagram: [mielbureau](#)

Pour en savoir plus ou participer activement à ce projet, contacter

Valérie Langlais
valerie.langlais@campusartmediterranee.fr

Suivre l'actualité des Beaux-Arts de Marseille

beauxartsdemarseille.fr/
Instagram: [beauxartsdemarseille](#)
YouTube/LinkedIn: Beaux-Arts de Marseille

Pour toute question relative au site internet et aux réseaux sociaux, contacter le service communication:

communication@beauxartsdemarseille.fr

Suivre l'actualité des Beaux-Arts de Marseille

beauxartsdemarseille.fr
Instagram: [@beauxartsdemarseille](#)
YouTube et LinkedIn: Beaux-Arts de Marseille

Pour toute question relative au site internet et aux réseaux sociaux, veuillez contacter le service communication:

communication@beauxartsdemarseille.fr

Numéros utiles

En cas d'urgence, n'hésitez pas à contacter les numéros suivants:

Poste de garde des Beaux-Arts de Marseille
04 91 82 83 44/06 31 08 33 16
joignable 7 j/7 et 24h/24

URGENCE

pour tout danger grave et immédiat avec la nécessité d'une intervention sur place
7 j/7 et 24 h/24.

Police: 17
SAMU: 15
Centre antipoison: 04 91 75 25 25
SOS Médecin: 04 91 52 91 52

114: un numéro d'urgence au service des personnes sourdes et malentendantes ou ne pouvant pas parler ou entendre pendant l'urgence. Ce numéro permet d'alerter et de communiquer par SMS.

Tchat et visio en langue des signes française possible sur: www.urgence114.fr

Numéro national Souffrance et prévention suicide:
3114 joignable 7 j/7 et 24 h/24.

Violences sexuelles et sexistes
3919 du lundi au samedi de 9h à 20h

Avortement, contraception, santé sexuelle (Planning familial): **0800 08 11 11** (appel anonyme et gratuit) du lundi au samedi de 9h à 20h

Le refuge: **06 31 59 69 50**
joignable 7 j/7 et 24 h/24

La fondation Le refuge héberge et accompagne les jeunes LGBT+, de 14 à 25 ans, victimes d'homophobie ou de transphobie et en situation de rupture familiale.

Victime ou témoin d'une situation de discrimination, l'équipe des Beaux-Arts de Marseille est là pour vous écouter et vous accompagner: mission.egalite@inseamm.fr du lundi au vendredi de 9h à 17h

Soutien psychologique

Une psychologue est à l'écoute en cas de souffrance psychologique. Elle reçoit individuellement et gratuitement les étudiant·e·s qui l'auront sollicitée pour un rendez-vous. La confidentialité des prises de rendez-vous et des échanges est bien entendu totalement garantie. Pour toute information complémentaire, vous pouvez écrire directement à

Pascaline Bonnet, psychologue
pascaline.bonnet@caramail.fr

Vous pouvez également consulter au Bureau d'Aide Psychologique (BAPU) avec des entretiens psychothérapeutiques pris en charge par les organismes de sécurité sociale, sans avance de frais. La prise de rendez-vous se fait au téléphone au **04 91 50 01 13**.

Les locaux sont situés au **93 boulevard Camille Flammarion 13004 Marseille**

Adresses utiles

Aix-Marseille Université (AMU)

www.univ-amu.fr

ANdÉA — Association nationale des écoles d'art

andea.fr

APPEA — le réseau des prépas publiques

appea.fr

Frac Sud – Cité de l'art contemporain

fracsud.org

Friche la Belle de Mai

lafriche.org

Provence art contemporain

p-a-c.fr

Mucem — Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

mucem.org

Musées de la Ville de Marseille

culture.marseille.fr

art-cade* galerie des grands bains douches

art-cade.net

Centre Photographique Marseille —

Les Ateliers de l'Image

centrefotomarseille.fr

Château de Servières

chateaudeservieres.org

Elia Art Schools

elia-artschools.org

Fotokino

fotokino.org

Jeanne Barret

jeannebarret.com

SOMA

soma-art.org

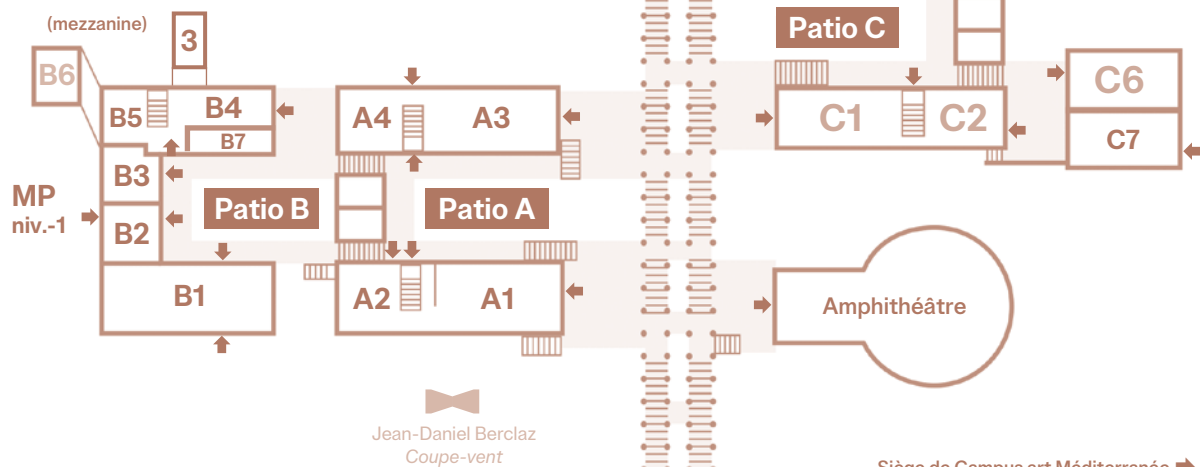
Edouard Pignon, mur-relief

Pôle peinture / dessin

Diego Esposito,
latitude 43°13.62'N/
longitude: 5°26.175'E

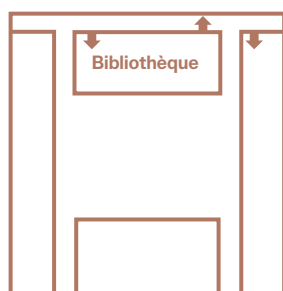
Pôle média

Pôle volume



Galleries

à l'étage



- Salle des professeur-e-s
- Édition
- Vie étudiante
- Services des enseignements
- International
- Administration des Beaux-Arts
- Programmation/ recherche
- Professionnalisation/stages
- Comptabilité
- Communication



DICOÏ, sculpture

↓ Les jardins partagés à l'entrée.

Les ruches des Beaux-Arts →

Plan de l'école

Ateliers techniques

Pratique corporelle	A3
Plateforme LoAD	B1
Fabrication numérique	B2
Impressions numériques / édition	B3, B5
Volume	B7
Maquette(s), 3D, design	C1
Bois	C7
Terre, moulage	D1
Son	D2
Photographie	D3
Labo peinture (mezzanine)	E2
Édition (annexe)	E3
Lithographie, offset, gravure	E4
Sérigraphie	E5
Métal	E6

Pratiques théoriques et artistiques

Salles de cours	1, 2, 3
Amphithéâtre	
Arc, séminaires	D3 bis
Atelier des langues/PiSourd·e	B6

Galleries

Salle d'exposition haute	10A
Salle d'exposition basse	10B
Salles de présentation	D3 bis, C5

Bibliothèque À l'étage

Magasin de prêt MP

Classe préparatoire

Atelier	A2
---------	-----------

Année 1

Ateliers	A1, A4
----------	---------------

Pôle média

Atelier	B4
---------	-----------

Pôle volume

Ateliers art	C3, C4, C6
Ateliers design	C1, C2

Pôle peinture/dessin

Ateliers	D4, E1, E8
Cours + pratique du dessin	E2

Patio A

Patio A

Patio B

Patio C

Patio E, D

Septembre 2025

	L	1	Rentrée classe préparatoire
	M	2	
	M	3	
	J	4	
	V	5	
	S	6	
	D	7	
	L	8	
	M	9	
	M	10	
	J	11	
	V	12	
	S	13	
	D	14	
	L	15	
	M	16	
	M	17	
	J	18	
	V	19	
	S	20	
	D	21	
A/B	L	22	
	M	23	Semaine de rentrée cursus et mobilités entrantes
	M	24	
	J	25	
	V	26	
	S	27	
	D	28	
A1	L	29	Début des cours semestre automne/hiver
	M	30	

Octobre

A1	M	1	
	J	2	
	V	3	
	S	4	
	D	5	
B1	L	6	
	M	7	
	M	8	
	J	9	
	V	10	
	S	11	
	D	12	
A2	L	13	Signature contrats d'étude
	M	14	
	M	15	
	J	16	
	V	17	
	S	18	
	D	19	
B2	L	20	
	M	21	
	M	22	
	J	23	
	V	24	Date limite élection des délégué-e-s
	S	25	
	D	26	
A3	L	27	
	M	28	Réunion vie étudiante
	M	29	
	J	30	Commission CVEC
	V	31	

Novembre

	S	1	Toussaint	
	D	2		
B3	L	3		
	M	4	Assises nationales des écoles d'art et de design organisées aux Beaux-Arts de Marseille	
	M	5		
	J	6		
	V	7		
	S	8		
	D	9		
A4	L	10		
	M	11	Armistice 1918	
	M	12		
	J	13	CERVE	
	V	14		
	S	15		
	D	16		
B4	L	17		Workshops
	M	18		
	M	19		
	J	20	Conseil d'administration Campus art Méditerranée	
	V	21		
	S	22		
	D	23		
A5	L	24		
	M	25		
	M	26		
	J	27		
	V	28	Présentation n° 1 des travaux de la classe préparatoire	
	S	29		
	D	30		

Décembre

B5	L	1		
	M	2		
	M	3		
	J	4		
	V	5		
	S	6		
	D	7		
A6	L	8		
	M	9		
	M	10		
	J	11		
	V	12	Réunion d'informations mobilité internationale	
	S	13		
	D	14		
B6	L	15		
	M	16		
	M	17		
	J	18	Rendu mémoire M2 art	
	V	19	Fin des cours du semestre automne/hiver Fin de saisie crédits 1 ^{er} cycle design	
	S	20		
	D	21		
	L	22	Vacances de fin d'année	
	M	23		
	M	24		
	J	25		
	V	26		
	S	27		
	D	28		
	L	29		
	M	30		
	M	31		

Janvier 2026

	J	1	Vacances de fin d'année	
	V	2		
	S	3		
	D	4		
A	L	5	Fin de saisie crédits année 3 art	Présentations semestrielles 1 ^{er} cycle design
	M	6		
	M	7		
	J	8		
	V	9		
	S	10		
	D	11		
B	L	12	Rendu mémoire M2 design Fin de saisie crédits année 1, année 2 art	Présentations semestrielles année 3 art
	M	13		
	M	14		
	J	15	Conseil d'administration Campus art Méditerranée	
	V	16		
	S	17		
	D	18		
A	L	19	Fin de saisie crédits M1 art, design	Présentations semestrielles année 1 et année 2 art
	M	20		
	M	21		
	J	22		
	V	23		
	S	24		
	D	25		
B	L	26		Présentations semestrielles M1 art et design
	M	27		
	M	28		
	J	29	Fin de saisie crédits M2 art, design	
	V	30		
	S	31		

[retour sommaire](#) →

Février

	D	1		
A1	L	2	Reprise des cours du semestre printemps/été	
	M	3	Présentation n° 2 des travaux de la classe préparatoire	
	M	4	Présentations semestrielles/ diplômabilité M2 design	
	J	5		
	V	6		
	S	7		
	D	8		
B1	L	9	Présentations semestrielles/ diplômabilité M2 art	
	M	10		
	M	11		
	J	12		
A/B	V	13	Matin: séminaire pédagogique, Après-midi: préparation JPO	
	S	14	JOURNÉE PORTES OUVERTES	
	D	15		
A2	L	16		
	M	17		
	M	18		
	J	19		
	V	20		
	S	21		
	D	22		
	L	23	Vacances d'hiver	
	M	24		
	M	25		
	J	26		
	V	27		
	S	28		

Mars

	D	1		
B2	L	2		Soutenance blanche mémoire M2 art/M2 design
	M	3		
	M	4		
	J	5	Commission CVEC	
	V	6		
	S	7		
	D	8		
A3	L	9	Workshops	
	M	10		
	M	11		
	J	12		
	V	13		
	S	14		
	D	15		
B3	L	16		
	M	17		
	M	18	Fin de saisie crédits années 3 art, design	
	J	19	Réunion vie étudiante	
	V	20		
	S	21		
	D	22		
A4	L	23	Diplômabilité années 3 art/3 design	
	M	24		
	M	25		
	J	26		
	V	27		
	S	28		
	D	29		
B4	L	30	Présentation n° 3 des travaux de la classe préparatoire	Soutenance mémoire M2 art/ M2 design
	M	31	Commission de dérogation Concours d'entrée, classe préparatoire	

Avril

B4	M	1	Soutenance mémoire M2 art/M2 design	
	J	2		
	V	3		
	S	4		
	D	5		
	L	6	Lundi de Pâques	
A/B	M	7	Commission d'admission 2° cycle (art, design) et en cours de cursus 1 ^{er} cycle (design) + présélection concours (sous réserve) + séminaire pédagogique	
	M	8		
	J	9		
	V	10		
	S	11		
	D	12		
	L	13	Vacances de Printemps	
	M	14		
	M	15		
	J	16		
	V	17		
	S	18		
	D	19		
	L	20		
	M	21		
	M	22		
	J	23		
	V	24		
	S	25		
	D	26		
A5	L	27	Préparation DNA design	
	M	28		
	M	29		
	J	30		

Mai

	V	1	Fête du travail	
	S	2		
	D	3		
B5	L	4		Diplôme blanc DNSEP design
	M	5	CERVE	
	M	6		
	J	7		
	V	8	Victoire 1945	
	S	9		
	D	10		
A/B	L	11	Concours d'entrée Diplôme blanc DNSEP Art	
	M	12		
	M	13		
	J	14	Ascension	
	V	15	Concours d'entrée Diplôme blanc DNSEP Art	
	S	16		
	D	17		
A6	L	18		
	M	19		
	M	20		
	J	21	Commission mobilité internationale année 1	
	V	22		
	S	23		
	D	24		
B6	L	25	Pentecôte	
	M	26	Recrutement classe préparatoire	
	M	27		
	J	28		
	V	29	Fin des cours du semestre printemps/été Commission mobilité internationale années 3 art et 3 design	
	S	30		
	D	31		

Juin

A	L	1	DNA Art	
	M	2		
	M	3		
	J	4		
	V	5		
	S	6		
	D	7		
B	L	8	DNSEP Art	
	M	9		
	M	10		
	J	11		
	V	12		
	S	13		
	D	14		
A	L	15	Fin de saisie crédits années 1, 2 art, 2 design, M1 art, M1 design	DNA et DNSEP Design
	M	16		
	M	17		
	J	18		
	V	19		
	S	20		
	D	21		
A/B	L	22	Présentations semestrielles années 1, 2 art, 2 design, M1 art, M1 design	
	M	23		
	M	24		
	J	25		
	V	26		
	S	27		
	D	28		
A/B	L	29	Séminaire pédagogique	
	M	30		

Quelques signes pour débuter en LSF

Tous les QR Codes renvoient vers des vidéos en LSF



– Bonjour –



- Ça va -



- Merci -



- S'il vous plait -



– École des Beaux-Arts –



– Design –



– Art –





– Édition –



– Bibliothèque –



– Métal –





Sérigraphie



Terre



LoAD





Beaux-Arts de Marseille
Un établissement
Campus art Méditerranée

184 avenue de Luminy CS 70912
13288 Marseille cedex 9

T 04 91 82 83 10

beauxartsdemarseille.fr

Instagram: @beauxartsdemarseille

YouTube et LinkedIn: Beaux-Arts de Marseille

